

2026

RAPPORT BUDGET PRIMITIF DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



isere.fr

isère
LE DÉPARTEMENT





RAPPORT SUR LE
BUDGET PRIMITIF²⁰²⁶
DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

SOMMAIRE

④ LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

- ④ UNE SITUATION ÉCONOMIQUE GLOBALE FORTEMENT DÉGRADÉE
- ④ LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
- ⑥ LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES
- ⑧ SECTION DE FONCTIONNEMENT
- ⑩ SECTION D'INVESTISSEMENT
- ⑫ AUTRES AJUSTEMENTS
- ⑭ LA PRÉSENTATION DU BUDGET DU DÉPARTEMENT

⑯ BUDGET EN FAVEUR DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS

- ⑯ ENFANCE ET FAMILLE
- ⑯ COHÉSION SOCIALE
- ⑯ SANTÉ PUBLIQUE
- ⑯ PERSONNES ÂGÉES
- ⑯ PERSONNES HANDICAPÉES

㉓ BUDGET EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT, DU TOURISME, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA MONTAGNE, DE LA FORêt ET DE L'AGRICULTURE

- ㉓ AGRICULTURE
- ㉔ FORêt ET FILIÈRE BOIS
- ㉕ EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION
- ㉖ ATTRACTIVITÉ ET TOURISME
- ㉗ MONTAGNE
- ㉘ EAU
- ㉙ ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

㉚ BUDGET EN FAVEUR DES MOBilités, DE L'HABitat, DE L'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES ET DU NUMÉRIQUE

- ㉚ ROUTES
- ㉛ TRANSPORTS
- ㉜ LOGEMENT
- ㉝ AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
- ㉞ SOLIDARITÉ TERRITORIALE

㉜ BUDGET EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

- ㉜ ÉDUCATION
- ㉝ JEUNESSE ET SPORTS

㉟ BUDGET EN FAVEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

- ㉟ CULTURE ET CITOYENNETÉ
- ㉟ COOPÉRATION INTERNATIONALE

㉙ BUDGET EN FAVEUR DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

- ㉙ SÉCURITÉ
- ㉚ RESSOURCES HUMAINES
- ㉛ ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- ㉜ BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

L'activité économique continue de ralentir

Au 1^{er} trimestre 2025 par rapport à la même période en 2024 :

- croissance des chiffres d'affaires de - 3,4 %
- investissement des entreprises de - 7,8 %
- taux de chômage de 6,1 % (- 0,1 sur 1 an) et nombre de demandeurs d'emplois en hausse (+ 1,7 % sur 1 an, soit + 1 500 demandeurs)

Au 1^{er} semestre 2025 par rapport à la même période en 2024, + 68 % de licenciements économiques.

Des AIS en progression (entre 2023 et 2024)

Un nombre d'allocataires RSA qui repart à la hausse + 3 %

Une stabilité du nombre d'allocataires de l'APA - 0,3 %

Une forte augmentation du nombre de bénéficiaires de la PCH + 7,1 %

DMTO, l'immobilier montre des signes de redressement

En 2025, l'Isère a décidé de relever le taux de DMTO de 4,5 % à 5 %, hors primo-accédants

Fin août, les produits perçus sont en hausse de + 17,5 % en cumulé depuis le début de l'année par rapport à 2024.

Ce que prévoit le PLF pour 2026 (au 14 octobre 2025)

Reconduction et doublement du dispositif de mise en réserve, « lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO)

Ecrêtement partiel de la dynamique de la TVA revenant aux collectivités

Mises à contribution au titre des « variables d'ajustement »

Un taux de croissance de + 1 %

Un taux d'inflation + 1,3 %

Depuis plusieurs mois, la situation financière dégradée de l'État et l'instabilité politique nationale exercent sur les finances locales des incertitudes renforçant, pour le Département, la nécessité de tenir la trajectoire de sa prospective budgétaire. Cela a imposé, dès le budget 2025, des choix stratégiques forts et des arbitrages fermes.

Ces efforts font l'objet d'un suivi rigoureux, notamment sur les politiques qui pèsent le plus dans les dépenses de fonctionnement, enfance, autonomie et ressources humaines. En 2026, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour tenir les objectifs en matière d'épargne et de maîtrise de l'endettement, gages indispensables au maintien de la solidité financière départementale.

Cette gestion prudente et responsable permet à la Majorité départementale de poursuivre ses engagements et la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses, innovantes et solidaires qui se traduisent dans les grandes orientations qui ont été réaffirmées lors du Débat d'orientation budgétaire (DOB) du mois de novembre.

Face aux fortes contraintes, le Département : - agit pour adapter son action sociale et souhaite innover, simplifier ses dispositifs pour renforcer la prévention, la coopération entre acteurs et l'accompagnement des publics, particulièrement les plus fragiles tout en valorisant l'écoute des bénéficiaires et l'autonomie des personnes accompagnées ;

- priorise ses investissements et gère rigoureusement ses projets, tout en maintenant son engagement pour les transitions durables, l'accompagnement de ses partenaires, le soutien à l'agriculture responsable et l'accès à la culture pour tous ;

- œuvre pour maintenir son appui aux collectivités et ses aides aux projets structurants, tout en veillant à l'adaption de ses politiques aux évolutions telles les réflexions menées sur l'offre touristique pour la rendre accessible à tous, durable et adaptée aux enjeux des territoires.

Ce budget dote le Département des moyens indispensables pour relever avec responsabilité les défis actuels et préparer ceux à venir. Il lui permet de poursuivre ses actions en faveur des Isérois, en développant des projets et des politiques publiques capables de s'ajuster aux évolutions du contexte.

UNE SITUATION ÉCONOMIQUE GLOBALE FORTEMENT DÉGRADÉE

Le budget 2026 a été préparé dans un environnement de finances publiques dégradées, de faible croissance et dans un contexte politique incertain en France comme à l'international.

Les débats budgétaires ont débuté le 14 octobre dans une Assemblée nationale sans majorité ni accord politique. L'avis du Haut conseil des finances publiques (branche de la Cour des comptes) sur le Projet de loi de finances 2026 (PLF 2026) établit que certaines des projections économiques du gouvernement sont trop optimistes, notamment celle de la croissance, estimée à 1 %. Le déficit public doit être ramené à 4,7 % du PIB en 2026 et la part de la dette publique atteindre environ 118 % du PIB (+ 2 points par rapport à 2025). Cet effort aura un impact sur les budgets des collectivités locales.

Nous avons basé la préparation budgétaire sur le PLF, esquissé par François Bayrou en juillet dernier, dont les principales hypothèses ont été reprises dans le texte déposé par le gouvernement actuel. L'issue des débats est incertaine, comme la date d'adoption de la loi de finances 2026. Nous procéderons à des ajustements lors de la séance du BS (budget supplémentaire) pour tenir compte de la loi finale.

L'effet ciseaux, pressenti l'an dernier, est là, avec des prévisions de dépenses qui augmentent de 3,4 % alors que les prévisions de recettes n'augmentent que de 1,8 %.

LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Le budget primitif (BP) du Département de l'Isère s'inscrit dans un contexte budgétaire caractérisé par :

• Des dépenses de fonctionnement fortement contraintes par la conjoncture nationale.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 335 976 107 €, correspondant à une hausse de 3,4 % par rapport au BP 2025. Cette augmentation est quasi exclusivement portée par les dépenses liées aux ressources humaines (RH) et les dépenses en matière sociale, qui représentent plus de 75 % des dépenses de fonctionnement.

En matière de ressources humaines, l'augmentation est estimée à hauteur de 3,1 %. Cette prévision s'appuie sur une croissance maîtrisée de la masse salariale et prend en compte les hausses « mécaniques » incompressibles. L'impact de la hausse de 3 points de la cotisation CNRACL décidée en 2025 pèse pour 3,1 M€ sur une augmentation globale de 7,2 M€ de BP à BP.

Les dépenses de solidarité s'élèvent à 774,81 M€, représentent 58 % de nos dépenses de fonctionnement et augmentent de près de 4,5 % de BP à BP.

La hausse des politiques autonomie (+ 4,2 %) reste forte. La politique personnes âgées évolue de + 4,9 %. Le nombre des bénéficiaires est en évolution constante et régulière depuis plusieurs années et le coût

du plan d'aide augmente. La progression s'explique aussi par les différentes revalorisations tarifaires prises en charge par le Département et l'activité dynamique de l'aide à domicile. Pour la politique personnes handicapées (+ 3,6 %), la hausse du nombre de bénéficiaires se poursuit et les dépenses relatives à la PCH versée à ces bénéficiaires continuent de progresser. Les différentes revalorisations tarifaires prises en charge par le Département participent, elles aussi, à la progression.

La hausse de la politique cohésion sociale (+ 7 %) est quasi exclusivement portée par l'allocation RSA dont le montant moyen et le nombre de bénéficiaires augmentent. La prévision d'allocation est de 144,7 M€.

La responsabilité du Département en matière d'Allocations individuelles de solidarité (AIS) se traduit plus particulièrement par la part importante qu'elles représentent au sein de nos dépenses sociales. **En 2026, avec un montant de 378,28 M€ les AIS représentent près de 49 % des dépenses de solidarité.** Depuis 2012 leur montant a globalement augmenté de 71 %. Ces évolutions se répartissent de la manière suivante :

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evo 2012/2026
APA	100,04	101,90	105,00	114,51	114,91	124,07	125,59	129,6	137,07	139,62	145,82	140,89	143,88	149,95	156,48	56 %
PCH	30,29	32,69	37,05	40,01	40,49	40,65	42,68	47,97	48,90	52,04	52,38	57,62	62,6	73,3	77,1	155 %
RSA	91,40	101,01	120,00	129,00	140,5	137,63	139,00	134,53	129,5	142,03	131,67	131,25	132,45	134,55	144,7	58 %
Somme	221,73	235,6	262,05	283,52	295,89	302,35	307,27	312,1	315,47	333,69	329,88	329,75	338,93	357,79	378,28	71 %

• Des recettes départementales fortement dépendantes de la conjoncture économique nationale

Les fractions de TVA compensatoires représentent, depuis la suppression de la part départementale du produit du foncier bâti et de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), près de 30 % des recettes départementales. En 2025, le gel du produit des fractions de TVA compensatoire a déjà privé l'Isère d'une recette potentielle évaluée à 22 M€. Pour 2026, le PLF prévoit l'écrêtement partiel de la dynamique de la TVA attribuée aux collectivités locales en la plafonnant à l'inflation et sans que cela puisse rendre son taux d'évolution négatif. La TVA nationale prévisionnelle pour 2025, sur la base de laquelle sont calculées les fractions reversées, est prévue en baisse par le présent PLF. Le montant reversé en 2026 devrait donc être identique à 2025. **La prévision pour 2026 est arrêtée à 416,09 M€.**

La dynamique observée en matière de TSCA (Taxe spéciale sur les compagnies d'assurance) s'est poursuivie en 2025 et nous permet d'anticiper pour 2026 une augmentation de 4 % par rapport au montant perçu en 2025, soit une **recette évaluée à 263,4 M€.**

La prévision de recette de **Droits de mutation à titre onéreux** (DMTO) est, quant à elle, budgétée à hauteur de **213,1 M€** soit + 13 M€ par rapport à 2025. Après 2 années de ralentissement le marché immobilier montre enfin des signes de redressement. Les volumes des ventes repartent à la hausse, les taux de crédits se stabilisent. La reprise est là. Elle reste, toutefois, encore fragile car très dépendante de la stabilité politique et économique.

Au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF), le montant prévisionnel, pour 2026, est de 160,95 M€. Concernant les autres dotations, la Dotation générale de décentralisation (DGD), la Dotation départementale d'équipement des

collèges (DDEC), le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) sont stables.

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Les engagements pris ces dernières années en matière d'épargne et de maîtrise de la dette, doivent être maintenus, particulièrement dans le contexte actuel. Nous tiendrons cette trajectoire budgétaire en accentuant nos efforts sur l'ensemble des politiques départementales. En fonctionnement, nous continuons d'absorber les augmentations imposées des dépenses sociales et de celles liées aux évolutions réglementaires (charges de personnel). Nos marges de manœuvre sont à trouver dans les changements de nos pratiques de gestion tout en intégrant les nouvelles nécessités des secteurs du grand âge, de l'enfance et du handicap.

Le Département n'oublie pas ses politiques aux budgets plus modestes mais qui contribuent de façon importante au service rendu aux usagers.

La politique éducation d'un montant de 44,2 M€ augmente de 1,8 % pour, notamment une restauration responsable, accessible et de qualité pour les élèves.

Le Département confirme son engagement en faveur de la sécurité civile en renforçant son soutien au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 38) avec une contribution de 61,28 M€.

En matière d'investissement, il est indispensable de renforcer aussi nos efforts. Ainsi, un ajustement du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) a-t-il été réalisé visant à décaler des projets, revoir des dispositifs ou plafonner certaines aides. Pour autant, le Département tient tous ses engagements et le montant de ses investissements restent élevé (375,6 M€).

Les dépenses en matière de mobilité (routes et transports) représentent près de 26,5 % des dépenses. Sur les routes, l'accent sera mis sur les travaux de modernisation du réseau et sur les programmes ouvrages d'art et risques naturels. La forte baisse des transports s'explique principalement

par la fin du remboursement de la dette du SMMAG (15,75 M€) et le renouvellement de la DSP (Délégation de service public) de l'aéroport en cours d'année.

La politique éducation porte plus de 16 % de nos investissements avec le maintien de nos interventions en maintenance, réhabilitation et construction de nos collèges.

La politique solidarité territoriale avec un montant de 41 M€ marque, quant à elle, le soutien appuyé et renouvelé du Département aux projets communaux et intercommunaux.

La politique aménagement numérique s'élève à 42 M€ dont 36 M€ pour le versement de la subvention au délégataire pour la réalisation du réseau de collecte fibre optique.

Le budget du Département comprend un budget principal et 4 budgets annexes (cuisines centrales, laboratoire vétérinaire, boutiques des musées, aménagement numérique).

L'équilibre global du BP 2026 se présente de la manière suivante :

Le solde (recettes-dépenses) dégagé par notre section de fonctionnement (96 847 K€) ne permet pas de couvrir nos opérations patrimoniales évaluées à 134 633 K€.

Pour équilibrer notre section de fonctionnement, le Département doit pratiquer la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées à l'Etat, les Régions, les Départements, les Communes et groupements de collectivités, à hauteur de 38,21 M€.

Cet équilibre repose sur :

- **Une épargne brute de 96,847 M€. Cette épargne, après neutralisation, permet de couvrir nos opérations patrimoniales réévaluées à 96,424 M€ et de financer une partie des investissements à hauteur de 423 K€.**

- **Un montant de l'emprunt budgétaire d'équilibre : 209,586 M€ correspondant à une augmentation de 29,786 M€ (+16,57% par rapport au BP 2025 de 179,80 M€).**

RECETTES	DÉPENSES
1 432 823 K€	1 335 976 K€
96 847 K€	
69 160 K€ EMPRUNT: 209 586 K€	375 593 K€
96 847 K€	

LE BUDGET PRIMITIF POUR 2026 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES) SE PRÉSENTE COMME SUIT :

Budget principal	Dépenses			Recettes		
	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre
Section d'investissement	464 996 495,60	349 002 219,60	115 994 276,00	464 996 495,60	258 412 239,60	206 584 256,00
Section de fonctionnement	1 479 181 416,00	1 341 938 822,00	137 242 594,00	1 479 181 416,00	1 432 528 802,00	46 652 614,00
Total	1 944 177 911,60	1 690 941 041,60	253 236 870,00	1 944 177 911,60	1 690 941 041,60	253 236 870,00
Budgets annexes	Dépenses			Recettes		
	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre
Section d'investissement	48 270 038,00	42 056 000,00	6 214 038,00	48 270 038,00	35 798 869,00	12 471 169,00
Section de fonctionnement	33 890 010,00	22 418 841,00	11 471 169,00	33 890 010,00	28 675 972,00	5 214 038,00
Total	82 160 048,00	64 474 841,00	17 685 207,00	82 160 048,00	64 474 841,00	17 685 207,00
Budget consolidé	Dépenses			Recettes		
	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre
Section d'investissement	513 266 533,60	391 058 219,60	122 208 314,00	513 266 533,60	294 211 108,60	219 055 425,00
Section de fonctionnement	1 513 071 426,00	1 364 357 663,00	148 713 763,00	1 513 071 426,00	1 461 204 774,00	51 866 652,00
Total	2 026 337 959,60	1 755 415 882,60	270 922 077,00	2 026 337 959,60	1 755 415 882,60	270 922 077,00

BP 2026	
Budget total consolidé en dépenses	1 755 415 882,60
<i>Hors doubles comptes (*)</i>	1 711 568 795,60
Budget total consolidé en recettes	1 755 415 882,60
<i>Hors doubles comptes (*)</i>	1 711 568 795,60
Dépenses d'investissement	391 058 219,60
<i>Hors doubles comptes (*)</i>	375 592 688,60
Dépenses de fonctionnement	1 364 357 663,00
<i>Hors doubles comptes (*)</i>	1 335 976 107,00
Recettes d'investissement	294 211 108,60
<i>Hors doubles comptes (*)</i>	278 745 577,60
Recettes de fonctionnement	1 461 204 774,00
<i>Hors doubles comptes (*)</i>	1 432 823 218,00

(*) hors mouvements entre le budget principal et les budgets annexes

Ainsi, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 364 357 663,00 € et à 1 335 976 107,00 € hors doubles comptes. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 391 058 219,60 € et à 375 592 688,60 € hors doubles comptes, soit 334 542 926,60 € hors dette.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement (hors mouvements entre budgets) s'élèvent à 1 432 823 218 €.

1.1. LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Le montant prévisionnel de la DGF pour 2026 est de 160,95 M€. Elle est composée de la dotation forfaitaire (88,13 M€), de la dotation de compensation (54,78 M€) et de la dotation de péréquation urbaine (18,04 M€).

LES AUTRES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Pour 2026, le montant de la dotation générale de décentralisation est stable et s'établit à 6,16 M€.

L'inscription du fonds de compensation de la TVA au titre des dépenses de fonctionnement (sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie) est prévue à hauteur de 1,1 M€.

1.2. LA FISCALITÉ DIRECTE COMPENSÉE (« PANIER FISCAL »)

Les Départements sont bénéficiaires de différentes recettes transférées par l'État suite aux réformes successives de la fiscalité locale. Depuis 2021, le Département ne dispose plus de pouvoir de taux sur ce « panier fiscal ».

Le « panier » de recettes fiscales du Département est estimé pour 2026 à 697,86 M€ (détail en annexe) et est composé de :

- **TVA compensatoire**

En conséquence des réformes successives de la fiscalité locale, les Départements ne perçoivent plus la TFPB et la CVAE, toutes deux remplacées par une fraction de TVA reversée par l'État. Pour 2026, 323,74 M€ sont attendus en compensation de la TFPB et 92,35 M€ viendront compenser la perte de CVAE.

- **Autre fiscalité compensée**

Les recettes correspondant à la fiscalité directe compensée sont prévues à hauteur de 281,77 M€. Elles se répartissent de la manière suivante :

- 163,69 M€ de part complémentaire de Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA),
- 37,57 M€ de Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP),
- 35,44 M€ de Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR),
- 18,39 M€ correspondant au transfert des frais de gestion de la TFPB, de l'État aux Départements,
- 13,64 M€ d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER),
- 7,91 M€ de part complémentaire sur les Droits de mutation et de publicité foncière (DMTO), comprise dans la prévision globale de DMTO,
- 5,13 M€ de dotation pour transfert de compensations d'exonérations.

1.3. LA FISCALITÉ LIÉE AUX TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

La fiscalité transférée retrace les compensations liées aux transferts de compétences de l'acte II.

La recette attendue de Taxe intérieure

de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour compenser le transfert de la gestion du Revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 61,03 M€. Le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est, quant à lui, prévu pour 2026 à hauteur de 5,05 M€.

La recette attendue de taxe sur les conventions d'assurances, pour compenser les autres transferts de compétence, s'élève à 99,76 M€, laquelle est complétée par un montant de 11,9 M€ de part complémentaire de TICPE.

Suite au transfert de l'État au Département de l'Isère de la RN 85 depuis le 1er avril 2024, une recette est attendue au titre de ce transfert à hauteur de 2,13 M€.

1.4. LA FISCALITÉ INDIRECTE

Elle est principalement constituée des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), dont l'inscription pour 2026 est prévue à hauteur de 213,1 M€ et inclut la part versée par l'État au titre de la fiscalité transférée. La fiscalité indirecte inclut par ailleurs, la taxe sur l'électricité pour un montant de 16,21 M€ et la taxe sur l'énergie hydraulique évaluée à 1,2 M€.

1.5. LA FISCALITÉ AFFECTÉE

La recette inscrite pour la Taxe d'aménagement (TA) est en forte baisse en 2026. Elle est évaluée à 7 M€. Celle pour la Taxe sur les remontées mécaniques (TDRM) est inscrite à hauteur de 2,75 M€. La taxe de séjour est inscrite pour 600 000 €.

1.6. LES RECETTES DANS LE DOMAINE SOCIAL

Les recettes dans le domaine social sont évaluées à 121,78 M€.

Au titre des compétences portées par le Département, les dotations CNSA sont de 97,77 M€. Les versements les plus significatifs sont les suivants :

- fonds de financement de l'APA (allocation APA) : 53 M€
 - fonds de financement du handicap (allocation PCH) : 20 M€
 - dotation au titre de la MDPHI : 1,80 M€
- Hors dotations versées par la CNSA les recettes perçues dans le cadre de

remboursement ou participation aux dépenses d'aide sociale s'élèvent à 24,01 M€ dont 14,11 M€ au titre des recouvrements sur bénéficiaires.

2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (hors mouvements entre budgets) s'établissent pour ce budget à 1 335 976 107 €.

2.1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 96 894 911 € soit une baisse de - 1,57 %. Elles concernent principalement :

- les frais de fonctionnement de l'administration générale : 24 362 185 €
- le fonctionnement et l'entretien du réseau départemental : 14 823 000 €
- le fonctionnement des lignes de transport : 13 967 000 €
- les frais de fonctionnement des structures culturelles : 5 586 695 €
- l'entretien des bâtiments (hors culture et enseignement) : 1 676 000 €
- la maintenance des collèges : 1 715 000 €

2.2. LES FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnels s'élèvent à 268 382 800 € représentant une hausse de 2,45 %. Ils prennent en compte l'ensemble des personnels départementaux, y compris ceux ayant opté pour le cadre départemental et ceux comptabilisés dans l'action sociale, y compris les assistants familiaux.

2.3. LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Dans le cadre de la mise en œuvre des lois NOTRe et MAPTAM, la compensation des charges transférées à la Métropole s'élève à 18 040 829 € et celle versée à la Région est à hauteur de 10 421 572 €.

2.4. L'AIDE SOCIALE

Hors charges à caractère général, charges exceptionnelles et frais de personnel, ce secteur représente 742 532 462 € (+ 4,66 % par rapport au BP 2025). Il convient de mentionner plus particulièrement :

- **l'aide à l'enfance : 153 435 546 € (+ 4,31 %)**
- **l'aide aux personnes âgées : 211 840 341 € (+ 5,03 %)**
dont allocation APA : 156 480 000 € (+ 4,36 %)
- **l'aide aux personnes handicapées : 213 959 000 € (+ 3,55 %)**
dont allocation PCH : 77 100 000 € (+ 5,18 %)
- **le RSA et les charges d'insertion : 152 501 660 € (+ 7,15 %)**
dont allocation RSA : 144 702 753 € (+ 7,55 %)

2.5. LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les crédits proposés pour accompagner les communes et les structures associatives dans les domaines sportif, culturel ou social s'élèvent à 43 402 767 € (hors subventions versées aux budgets annexes), soit une hausse de + 3,27 % par rapport au BP 2025.

2.6. LA PARTICIPATION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ISÈRE (SDIS)

La participation du Département s'élève pour 2026 à 61 280 000 €.

2.7. LES FONDS DESTINÉS À LA PÉRÉQUATION HORIZONTALE

Au titre de ces fonds, il convient de relever une inscription de 20 460 000 € en dépenses et de 10 362 239 € en recettes au titre du fonds de péréquation des DMTO.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 69 159 578 € (hors dette et mouvements entre budgets), soit une diminution de -13,13 % par rapport au BP 2025.

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est inscrit à hauteur de 25 000 000 €. La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est stable avec un montant de 5 440 677 €.

La volonté du Département de maîtriser le recours à l'emprunt reste constante. Pour 2026, la prévision d'emprunt s'établit à 209 586 000 €. Elle augmente de 16,57 % par rapport au BP 2025. L'Isère reste parmi les départements les moins endettés.

2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (hors OCLT et mouvements entre budgets) s'élèvent à 375 592 689 €.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT

Les dépenses d'investissement direct (maîtrise d'ouvrage départementale), s'élèvent à 201 717 699 € pour 2026 et concernent principalement :

- **les collèges : 57 878 895,82 €**
- **la voirie départementale : 91 056 531,00 €**
- **l'aménagement numérique : 6 056 000,00 €**
- **les bâtiments départementaux : 18 186 554,00 €**
- **La culture : 16 011 531,10 €**
- **Les transports : 2 243 000,00 €**

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPIATIONS D'ÉQUIPEMENT

→ Les concours financiers que le Département apporte aux communes, intercommunalités et autres investisseurs publics et privés pour le financement d'opérations d'équipement s'élèvent à 92 038 518 €, soit une baisse de - 12,3 % par rapport au BP 2025 et comprennent :

- les subventions d'équipement aux communes et aux structures intercommunales sont prévues pour un montant de 49 041 110 €, dont notamment :
- 33 000 000 € de dotations départementales et territoriales,
- 7 000 000 € de crédits de paiement au titre du soutien complémentaire en direction des EPCI et des communes lauréates du dispositif « Action cœur de ville » ;
- les subventions d'équipement aux autres tiers sont prévues à hauteur de 42 997 408 €, dont notamment :
- 9 739 239 € pour les établissements de personnes âgées et personnes handicapées,
- 3 452 500 € pour l'amélioration du réseau routier,
- 3 610 000 € pour le secteur de l'éducation,
- 2 810 512 € pour le programme hydraulique et risques naturels hors TA,
- 2 450 000 € en faveur des agriculteurs et les organismes agricoles hors TA,
- 2 650 000 € dédiés au logement social,

→ Les participations au titre des délégations de service public s'élèvent à 38 675 000 € dont :

- **36 000 000 € pour l'aménagement numérique,**
- **975 000 € pour le transport aérien,**
- **1 700 000 € pour le Petit train de la Mure.**

ANNUITÉ DE LA DETTE DÉPARTEMENTALE POUR 2026

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû au titre de la dette propre du Département a été arrêté à 462,85 M€, contre 419,24 M€ fin 2023, soit une hausse de 10,40 %. Le stock de la dette est composé à 100 % d'emprunts bancaires classiques.

Le Département de l'Isère reste l'un des départements les moins endettés de France.

Au 31 décembre 2024, son taux d'endettement est de 31,59 % et sa capacité de désendettement est de 2,8 ans.

Les prévisions budgétaires inscrites au BP 2026 sont les suivantes :

- | | |
|---|---------------------|
| • Dette classique : | 45 572 150 € |
| <i>dont remboursement en capital :</i> | 36 383 095 € |
| <i>dont intérêts :</i> | 9 189 055 € |
| • Ouverture de Crédit long terme : | 4 666 667 € |
| • Total : | 50 238 817 € |

AUTRES AJUSTEMENTS

1. TAXE D'AMENAGEMENT (TA), EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

La recette inscrite en 2026, pour la taxe d'aménagement, est évaluée à 7 000 000 €. Elle permet de financer les dépenses suivantes :

Politiques	BP 2026		
	Fonctionnement	Investissement	Total
08 - Jeunesse et sports	150 000,00	139 000,00	289 000,00
11 - Logement	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00
15 - Eau	20 000,00	0,00	20 000,00
20 - Environnement et développement durable	3 879 865,00	2 293 420,50	6 173 285,50
23 - Attractivité et tourisme	370 000,00	250 000,00	620 000,00
31 - Ressources humaines	2 770 000,00	0,00	2 770 000,00
33 - Bâtiments départementaux	26 460,00	0,00	26 460,00
34 - Finances	80 000,00	0,00	80 000,00
Total	9 096 325,00	2 682 420,50	11 778 745,50

2. CONSTITUTION DE PROVISION

Au budget 2026, une provision pour les créances irrécouvrables est constituée pour un montant de 533 568 €.

3. BUDGET RATTACHÉ « PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE »

En 2024, le Département a délibéré pour approuver la création d'un budget « Production d'électricité photovoltaïque »

rattaché au budget principal avec une date de démarrage au 1er janvier 2025.

Une simplification réglementaire relative à la production d'électricité photovoltaïque est intervenue courant 2025 n'imposant plus la création d'un budget rattaché. Cette activité pouvant dorénavant être gérée directement dans le budget principal, il convient d'annuler la délibération de création du budget rattaché.

4. NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS

Conformément aux dispositions prévues par le CGCT, le Département dispose de la possibilité de recourir au dispositif de « neutralisation des amortissements ». Ce dispositif facultatif vise à neutraliser budgétairement la charge d'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires et des subventions d'équipement versées. Ce choix peut être opéré chaque année. Il est proposé de pratiquer la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées. Pour 2026 cette neutralisation concernera les subventions d'équipement versées à l'État, les Régions, les Départements, les Communes et groupements de collectivités, pour un montant estimé à 38,21 M€.

5. APPLICATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

L'instruction comptable et budgétaire M57, applicable au Département depuis 2023, permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise l'assemblée délibérante à déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Comme les années précédentes, le Département maintient ce taux de fongibilité à 7,5 %. A compter du 1er janvier 2026, le Président est autorisé, en cas de besoin, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

LA PRÉSENTATION DU BUDGET DU DÉPARTEMENT

1. PAR CHAPITRE

Le budget du Département est voté au niveau du chapitre budgétaire.

BALANCE GÉNÉRALE CONSOLIDÉE DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES

Chapitre	Libellé chapitre	BP 26
Dépenses		
Investissement		391 058 219,60
018 RSA		100 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées		45 787 424,00
20 Immobilisations incorporelles		14 261 400,00
204 Subventions d'équipement versées		102 737 387,40
21 Immobilisations corporelles		16 180 340,00
23 Immobilisations en cours		171 275 958,92
27 Autres immobilisations financières		39 904 309,28
4551010 Opérations d'invest. EPLE Travaux AP 7T cité mixte Stendhal (oasis cours) dépenses		93 000,00
4551011 Opérations d'invest. EPLE Travaux PPMA cité mixte Europole (parking vélos) dépenses		20 000,00
4551012 Opérations d'invest. EPLE Travaux PPMA cité mixte Stendhal (parking vélos) dépenses		20 000,00
4551013 Opérations d'invest. EPLE Travaux PPMA cité mixte Prévost (parking vélos) dépenses		20 000,00
4551014 Opérations d'invest. EPLE Travaux AP 4V cité mixte Europole (éclairage LED) dépenses		41 000,00
4551018 Opérations d'invest. EPLE Travaux AP 6Q cité mixte Stendhal (portique - circulations - LED) dépenses		10 600,00
4551019 Opérations d'invest. EPLE Acquisition équipements cité mixte Stendhal 2026 dépenses		30 000,00
4551020 Opérations d'invest. EPLE Acquisition équipements cité mixte Europole 2026 dépenses		30 000,00
4551021 Opérations d'invest. EPLE Acquisition équipements cité mixte Prévost 2026 dépenses		30 000,00
4551022 Opérations d'invest. EPLE Travaux PPMA cité mixte Europole (enveloppe 2026) dépenses		45 000,00
4551023 Opérations d'invest. EPLE Travaux PPMA cité mixte Stendhal (enveloppe 2026) dépenses		45 000,00
4551024 Opérations d'invest. EPLE Travaux PPMA cité mixte Prévost (enveloppe 2026) dépenses		55 000,00
455107 Opérations d'invest. EPLE Travaux AP 5S cité mixte Europole (toitures) dépenses		194 000,00
455108 Opérations d'invest. EPLE Travaux AP 5S cité mixte Prévost (toitures) dépenses		20 000,00
455109 Opérations d'invest. EPLE Travaux AP 7T cité mixte Europole (oasis cours) dépenses		17 800,00
458128 Dép. opé. d'invest. sous mandat Déplact réseau COMCOM col du Fau - col de Lus-la-Croix-Haute RD 1075		50 000,00
458130 Dép. pour opérations d'invest. sous mandat pont de Lattre de Tassigny		90 000,00
Fonctionnement		1 364 357 663,00
011 Charges à caractère général		98 127 187,00
012 Charges de personnel et frais assimilés		253 374 558,00
014 Atténuations de produits		61 936 572,00
016 APA		169 063 000,00
017 RSA / Régularisations de RMI		164 101 660,00
65 Autres charges de gestion courante		602 752 554,00
6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus		797 000,00
66 Charges financières		9 310 230,00
67 Charges exceptionnelles		865 480,00
68 Dotations aux provisions et dépréciations		4 029 422,00
TOTAL DÉPENSES		1 755 415 882,60

Chapitre	Libellé chapitre	BP 26
Recettes		
Investissement		294 211 108,60
024 Produits des cessions d'immobilisations		311 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		25 000 000,00
13 Subventions d'investissement		53 649 046,60
16 Emprunts et dettes assimilées		214 252 662,00
23 Immobilisations en cours		40 000,00
27 Autres immobilisations financières		197 000,00
4552010 Opérations d'invest. EPLE Travaux AP 7T cité mixte Stendhal (oasis cours) recettes		93 000,00
4552011 Opérations d'invest. EPLE Travaux PPMA cité mixte Europole (parking vélos) recettes		20 000,00
4552012 Opérations d'invest. EPLE Travaux PPMA cité mixte Stendhal (parking vélos) recettes		20 000,00
4552013 Opérations d'invest. EPLE Travaux PPMA cité mixte Prévost (parking vélos) recettes		20 000,00
4552014 Opérations d'invest. EPLE Travaux AP 4V cité mixte Europole (éclairage LED) recettes		41 000,00
4552018 Opérations d'invest. EPLE Travaux AP 6Q cité mixte Stendhal (portique - circulations - LED) recettes		10 600,00
4552019 Opérations d'invest. EPLE Acquisition équipements cité mixte Stendhal 2026 recettes		30 000,00
4552020 Opérations d'invest. EPLE Acquisition équipements cité mixte Europole 2026 recettes		30 000,00
4552021 Opérations d'invest. EPLE Acquisition équipements cité mixte Prévost 2026 recettes		30 000,00
4552022 Opérations d'invest. EPLE Travaux PPMA cité mixte Europole (enveloppe 2026) recettes		45 000,00
4552023 Opérations d'invest. EPLE Travaux PPMA cité mixte Stendhal (enveloppe 2026) recettes		45 000,00
4552024 Opérations d'invest. EPLE Travaux PPMA cité mixte Prévost (enveloppe 2026) recettes		55 000,00
455207 Opérations d'invest. EPLE Travaux AP 5S cité mixte Europole (toitures) recettes		194 000,00
455208 Opérations d'invest. EPLE Travaux AP 5S cité mixte Prévost (toitures) recettes		20 000,00
455209 Opérations d'invest. EPLE Travaux AP 7T cité mixte Europole (oasis cours) recettes		17 800,00
458230 Rec. pour opérations d'invest. sous mandat pont de Lattre de Tassigny		90 000,00
Fonctionnement		1 461 204 774,00
013 Atténuations de charges		450 000,00
016 APA		65 655 017,00
017 RSA / Régularisations de RMI		1 950 000,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses		20 229 944,00
73 Impôts et taxes		481 491 285,00
731 Fiscalité locale		591 801 715,00
74 Dotations et participations		257 374 860,00
75 Autres produits de gestion courante		35 887 622,00
77 Produits exceptionnels		6 364 331,00
TOTAL RECETTES		1 755 415 882,60

NOTES

2. PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Le tableau ci-après retrace les moyens consacrés à chaque politique publique en dépenses et recettes réelles :

BP 2026 Budget principal et budgets annexes		
	Dépenses	Recettes
01 - Enfance et famille	186 232 327,00	1 781 159,00
02 - Cohésion sociale	156 357 660,00	68 032 439,00
04 - Santé publique	5 757 200,00	3 975 054,00
05 - Personnes âgées	221 624 431,00	79 896 462,00
06 - Personnes handicapées	215 933 749,00	34 180 008,00
07 - Éducation	125 257 750,82	33 349 468,00
08 - Jeunesse et sports	11 568 432,00	170 879,00
09 - Routes	109 637 031,00	6 570 250,60
10 - Transports	23 729 637,00	487 500,00
11 - Logement	11 658 879,00	840 133,00
13 - Aménagement numérique	59 484 400,00	44 255 400,00
14 - Solidarité territoriale	41 017 410,00	288 700,00
15 - Eau	4 672 662,00	660 000,00
16 - Agriculture	9 434 900,00	4 455 800,00
17 - Forêt filière bois	640 730,00	0,00
20 - Environnement et développement durable	10 871 181,50	7 142 500,00
22 - Europe, développement, innovation	396 261,90	0,00
23 - Attractivité et tourisme	9 330 400,00	846 900,00
24 - Culture et citoyenneté	35 123 506,10	551 800,00
28 - Sécurité	69 875 000,00	14 000,00
29 - Coopération internationale	1 492 800,00	135 000,00
31 - Ressources humaines	244 041 300,00	3 102 924,00
32 - Administration générale	28 729 766,00	1 882 515,00
33 - Bâtiments départementaux	29 616 246,00	942 810,00
34 - Finances	139 517 222,28	1 459 077 181,00
38 - Montagne	3 415 000,00	2 777 000,00
Total :	1 755 415 882,60	1 755 415 882,60
Total Hors doubles comptes (*)	1 711 568 795,60	1 711 568 795,60
Remboursements entre budgets	8 824 034,00	8 824 034,00
Subventions d'équilibre	30 356 391,00	30 356 391,00
OCLT	4 666 662,00	4 666 662,00

(*) OCLT, mouvements entre budget principal et les budgets annexes

Dans la suite de ce document une présentation synthétique de chacune de ces politiques permet de préciser les différentes actions qui seront conduites en 2026 par le Département en faveur de l'ensemble de ses publics et partenaires.

Le détail des crédits, créations et mouvements d'AP (autorisation de programme) et AE (autorisation d'engagement) de chaque politique font, quant à eux, l'objet d'une annexe jointe au présent document.

ENFANCE ET FAMILLE

LE CONTEXTE

Le Département de l'Isère s'engage à protéger et accompagner les enfants et familles, en conciliant qualité de service, équilibre budgétaire et partenariats. Sa politique enfance-famille mise sur la prévention, l'implication des usagers et la coordination de l'offre d'accueil. La prise en charge des Mineurs non accompagnés (MNA) se poursuit, tout comme l'optimisation de la tarification des établissements.

Face à la vulnérabilité psychosociale croissante, la Protection maternelle et infantile (PMI) renforce la prévention médico-sociale et le soutien à la parentalité.

CHIFFRES CLÉS

En 2024, 49 000 actes médicaux ont bénéficié aux enfants de moins de 6 ans (+ 9,5 %), et 441 familles ont reçu 14 800 heures d'aide à domicile (+ 23 %). Au 1^{er} janvier 2025, 3 334 enfants seront accueillis (1 019 MNA, 2 315 non MNA), principalement en accueil familial (799), établissements (874), hébergements autonomes (762) ou autres placements (605). 3 491 enfants sont accompagnés à domicile, dont 2 962 en AED (Aide éducative à domicile) ou AEMO (Action éducative en milieu ouvert).

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

En 2026, la politique enfance-famille du Département de l'Isère s'affirme comme un pilier essentiel pour garantir la protection, le développement et l'accompagnement des enfants, tout en soutenant les familles dans leur quotidien. Dans un contexte de besoins croissants et de maîtrise budgétaire, le Département adapte et optimise ses actions pour préserver la qualité du service public et répondre aux évolutions sociétales.

Protection de l'enfance et accompagnement

Le Département maintient un niveau d'exigence dans la qualité de l'accueil et de la prise en charge des enfants, en mettant l'accent sur la prévention et l'accompagnement des situations complexes. Un budget de plus de 78 millions d'euros est mobilisé pour la prise en charge en établissement et hors établissement. La Protection maternelle et infantile renforce ses interventions précoces, notamment auprès des familles vulnérables, pour favoriser le bon développement de l'enfant et soutenir la parentalité dès les premiers moments de vie.

Soutien à la parentalité et accompagnement à domicile

Le Département déploie des dispositifs spécifiques pour accompagner les familles : accompagnement à domicile, attribution d'allocations mensuelles, afin de soutenir les parents dans leur rôle éducatif et prévenir les situations de fragilité. Les actions collectives de soutien à la parentalité sont renforcées et adaptées aux besoins repérés sur les territoires.

Santé des mères et des enfants

La PMI met l'accent sur la prévention et le dépistage des troubles du développement, avec un financement dédié aux Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP). La formation continue des professionnels est assurée pour garantir un accompagnement de qualité et une réponse adaptée aux nouveaux enjeux,

notamment la prise en charge du handicap, l'interculturalité et le repérage des troubles du neurodéveloppement.

Soutien aux professionnels de la petite enfance

La montée en compétence des équipes et leur adaptation aux nouveaux défis restent prioritaires. Le Département accompagne également les assistants maternels et familiaux pour garantir un accueil de qualité à chaque enfant.

Enjeux et orientations pour 2026

Pour l'avenir, la politique enfance-famille vise à :

- renforcer la prévention et l'accompagnement précoce auprès des familles fragilisées ;
- garantir l'accès à la santé et à la prévention pour tous les enfants ;
- adapter l'offre de services aux évolutions démographiques et sociales (baisse des agréments, besoins liés au handicap...) ;
- maintenir l'équilibre entre accompagnement individuel, actions collectives et prévention ;
- rechercher l'efficience via l'ajustement des dispositifs et la mutualisation des moyens ;
- optimiser la gestion budgétaire par des redéploiements ciblés, tout en préservant la qualité du service public.

L'ensemble de ces actions traduit l'engagement du Département de l'Isère à garantir la protection et l'épanouissement des enfants, tout en soutenant les familles iséroises, dans le respect des équilibres budgétaires et des partenariats institutionnels. En s'appuyant sur une expertise reconnue et une capacité d'adaptation continue, la politique enfance-famille réaffirme son engagement à accompagner chaque enfant et chaque famille pour leur offrir les meilleures chances dès la petite enfance.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
185 842 327 €	390 000 €

RECETTES	RECETTES
1 763 159 €	18 000 €

COHÉSION SOCIALE

LE CONTEXTE

Dans un contexte économique incertain et de contraintes budgétaires, la politique de cohésion sociale du Département poursuit son action pour soutenir les publics vulnérables.

Les services départementaux et les associations sont très sollicités pour l'aide alimentaire, face à la précarité croissante des ménages.

La part des jeunes de 16-29 ans sans emploi, ni formation, reste élevée, nécessitant la poursuite d'actions de prévention et d'accompagnement vers l'insertion.

Face à la hausse des violences conjugales et intrafamiliales, le développement des réseaux et le soutien aux associations accompagnant victimes et auteurs sont nécessaires.

Le déploiement de la loi pour le plein emploi, réformant le RSA (Revenu de solidarité active), renforce le suivi et la mise en activité des allocataires, notamment les plus éloignés de l'emploi, afin d'intensifier leur accompagnement avec pour objectif leur insertion professionnelle et leur autonomie financière.

CHIFFRES CLÉS

De juin 2024 à juin 2025 le nombre de foyers allocataires a augmenté de 2 %

64 247 entretiens ont été réalisés par la polyvalence de secteur au 30 septembre 2025

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

Le Département, chef de file de l'action sociale, intervient au plus près des Isérois de par son organisation territorialisée et son inscription dans le réseau local.

En 2026, la priorité sera donnée à la poursuite des actions du Programme départemental d'insertion vers l'emploi (PDI-E), affirmant ainsi l'importance de l'emploi au cœur de la politique d'insertion et de l'accompagnement des bénéficiaires

du RSA vers plus d'autonomie. En parallèle, le plan d'actions de l'Action sociale renouvelée continuera d'être déployé, avec l'objectif de faciliter l'accès aux droits, de renforcer la capacité d'agir des personnes accompagnées et d'adapter les pratiques professionnelles pour mieux répondre aux besoins, tout en développant la prévention.

L'année à venir permettra également de poursuivre le soutien aux associations de proximité engagées dans la lutte contre la précarité, telles que les structures d'aide alimentaire, les accueils de jour, les épiceries sociales et solidaires, ainsi que les structures d'insertion. Enfin, la politique départementale de prévention des violences conjugales et intrafamiliales sera elle aussi consolidée et amplifiée.

La politique de cohésion sociale intègre également une dimension transversale liée à la citoyenneté, reposant notamment sur l'animation des démarches de réciprocité.

Le Département poursuivra son soutien au bénévolat associatif et à l'évolution des pratiques professionnelles. En direction des jeunes, cette politique s'appuiera sur l'accueil de volontaires en service civique et le développement du mentorat. Par ailleurs, la laïcité et la prévention de la radicalisation continueront d'être animées à travers les réseaux locaux de prévention.

Ainsi, avec un budget de 156 357 660 €, la politique de cohésion sociale se déploiera principalement via :

- le soutien des actions de solidarité (accueils de jour, épiceries sociales, structures d'insertion...) mises en œuvre par les partenaires (855 000 €) ;

- l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'insertion avec le financement du Fonds d'aide aux jeunes, de Foyers de jeunes travailleurs, d'actions collectives favorisant leur insertion sociale et professionnelle (636 400 €) ;

- le financement de l'accompagnement social global délégué (965 400 €) de certains publics spécifiques et de mesures d'accompagnement social personnalisé (438 500 €) ;

- le financement de l'allocation RSA (144 772 753 €) ;

- la déclinaison du PDI-E (6 025 907 €) et son renouvellement, qui favorise le rapprochement entre employeurs et allocataires du RSA ;

- le financement de contrats aidés dans les secteurs marchand et non marchand et le soutien aux ateliers et chantiers d'insertion (1 803 000 €) ;

- le renforcement de la politique de prévention et de lutte contre les violences conjugales et interfamiliales ainsi que le déploiement des actions de prévention (270 000 €) ;

- l'impulsion et la coordination de projets locaux au titre des Conférences territoriales de solidarité (CTS), instances locales d'animation et de consolidation des politiques sociales (350 000 €) ;

- la promotion pour l'engagement citoyen des jeunes, des habitants et des agents, la prévention de la radicalisation avec la poursuite de la formation des équipes, le développement d'actions de réciprocité (139 700 €).

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
156 217 660 €	140 000 €

RECETTES

68 032 439 €

-

SANTÉ PUBLIQUE

LE CONTEXTE

Le contexte 2025 laisse apparaître une stabilité de l'activité du Département en matière de santé publique. L'activité de vaccination, avec notamment la campagne nationale contre les papillomavirus humains menée en lien avec les partenaires est reconduite en milieu scolaire et adaptée aux nouvelles recommandations.

L'année 2025 reste marquée par l'activité du CLAT (Centre de lutte anti-tuberculeuse). Cette activité est soutenue, comme constaté en 2024.

CHIFFRES CLÉS

L'offre médicale demeure toujours sous tension : le dispositif Isère santé, poursuit son développement, notamment par l'ouverture du premier Espace Isère santé (EIS) à Morestel. Au 1^{er} octobre 2025, 2 484 consultations ont pu être réalisées.

- 11 000 consultations ont eu lieu au CeGIDD (Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic), dont 3 000 de dépistage et 2 006 de traitement préexposition
- 3 000 radiographies pulmonaires, 135 cas d'infection tuberculeuse latente chez des mineurs signalés et 123 cas de tuberculose ayant donné lieu à une enquête
- 1 400 consultations de prévention et bilans de santé réalisés
- 29 149 vaccins ont été mis à disposition pour les services de PMI et les centres de vaccinations

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

En Isère, la politique départementale volontariste en faveur de la santé publique se traduira par la poursuite du déploiement du dispositif Isère santé notamment via le soutien de l'implantation de professionnels de santé, l'attribution de bourses d'études et d'aides à l'installation et le développement d'un nouvel Espace Isère santé. Le Département veillera à poursuivre les missions déléguées et habilitées par l'Agence régionale de santé (CLAT et CEGIDD). Celles-ci permettront également de renforcer son intervention en matière de prévention et d'éducation sanitaire par la promotion de la vaccination et l'amélioration de la couverture vaccinale, la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), le maintien d'une veille sanitaire notamment pour les cas de tuberculose et de prévention des cancers, les actions de prévention délocalisées ainsi que l'implication au sein de différents réseaux de santé.

Avec un budget 2026 à hauteur de 5 757 200 €, le Département compte poursuivre :

- le renforcement et la structuration de l'offre de soins (1 978 200 €) dont 1 106 000 € dédiés aux bourses d'études et de projets professionnels à destination des internes en médecine générale, des infirmiers en pratiques avancées (IPA) et des dentistes, 600 000 € (et une autre partie en dotation départementale) pour la création, l'extension et la réhabilitation de Maisons de santé pluridisciplinaire, Pôles de santé, Centres de santé permettant d'amplifier l'installation de nouveaux médecins sur les secteurs les plus en tension et favoriser l'exercice coordonné. Le Département poursuit également le déploiement d'Espaces Isère santé, visant le salariat de médecins assurant des activités de médecins généralistes au sein de ses propres locaux, notamment avec l'ouverture d'un deuxième EIS à Beaurepaire en 2026 ;

- le développement d'actions de prévention et d'éducation sanitaire, et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles (934 000 €) en apportant son soutien à des associations ;

- le déploiement d'actions de lutte contre la tuberculose et la prévention des maladies professionnelles respiratoires (197 500 €) au titre de l'activité du CLAT. Le camion de radiologie livré fin 2024 permet désormais de densifier les actions d'*« aller vers »*, d'assurer des interventions hors-les-murs avec l'unité mobile de radiologie et de proposer une mutualisation de son utilisation pour des actions liées à d'autres services du Département ;

- le financement des actions de prévention par l'information, le dépistage gratuit et anonyme, le traitement des IST et le suivi des traitements VIH (Virus de l'immunodéficience humaine), au titre de l'activité du CeGIDD (618 500 €) ;

- le financement de l'offre de vaccination gratuite dans ses services et dans les centres de vaccinations partenaires (2 029 000 €). Le Département met à disposition gratuitement les vaccins obligatoires et recommandés pour l'ensemble des centres de vaccination et participe à la campagne nationale de vaccination notamment en faveur des jeunes (HPV-Papillomavirus / prévention du cancer de l'utérus).

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
4 939 200 €	818 000 €
RECETTES	RECETTES
3 975 054 €	-

PERSONNES ÂGÉES

LE CONTEXTE

Le Département de l'Isère connaît une augmentation continue de bénéficiaires de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) en lien avec le vieillissement progressif de sa population. Ces dynamiques s'inscrivent dans la continuité des projections démographiques nationales, prévoyant une hausse du nombre de seniors en perte d'autonomie jusqu'aux années 2030, suivie d'un ralentissement, puis d'une légère décroissance à l'horizon 2070. Cette évolution reflète l'arrivée des premières générations du baby-boom au-delà de 85 ans.

Dans ce contexte, plusieurs défis se posent pour l'accompagnement du vieillissement de la population : la prévention et la prise en charge de la perte d'autonomie, la réponse aux situations de grande dépendance, la lutte contre l'isolement et la promotion du « bien vieillir ».

CHIFFRES CLÉS

21 368 bénéficiaires de l'APA à domicile et 8 124 de l'APA en établissement.

La grande dépendance reste stable avec 22 % des bénéficiaires de l'APA à domicile relevant des GIR 1 et 2 (Groupe iso-ressources).

Hausse du coût global de la prise en charge, estimée à + 4,4 % en 2025.

Une offre territoriale diversifiée et structurée : 105 SAD (Service autonomie à domicile), 32 habitats inclusifs, 37 résidences autonomie, 6 petites unités de vie, 99 EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), 8 USLD (Unités de soins de longue durée), 34 accueils de jour.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

Le budget présenté au titre de la politique personnes âgées s'élève à 212 808 941 € en dépenses de fonctionnement et 8 815 490 € en investissement. Le Département consacre ainsi près de 94 M€ à l'hébergement en établissement et plus de 107 M€ au maintien à domicile au titre de l'APA.

Les dépenses relatives à l'APA demeurent dynamiques, tant sur les volets prestataires (SAD) que sur le paiement direct aux bénéficiaires. Cette progression s'explique par le maintien d'une activité soutenue, l'augmentation du coût moyen de la prise en charge liée à la dépendance, ainsi que par l'intégration des revalorisations salariales.

Le Département poursuit, en parallèle, la réflexion engagée avec les professionnels sur les pratiques évaluatives, afin de garantir des services centrés sur les besoins des Isérois tout en assurant une gestion rigoureuse et adaptée aux enjeux financiers de la collectivité.

Face aux défis du vieillissement, le Département réaffirme son engagement fort en faveur des personnes âgées et auprès des acteurs du territoire œuvrant pour la politique autonomie : 600 000 € sont mobilisés pour accompagner les associations dont les actions s'inscrivent dans les axes du schéma autonomie. Plus de 3,4 M€ sont engagés dans le cadre de la Conférence des financeurs, permettant le financement de 312 projets de prévention en 2025.

Un travail de concertation et de coopération territoriale se poursuit avec les ESMS-Etablissements ou services médico-social-(EHPAD et résidences autonomie) afin de construire une stratégie d'adaptation de l'offre à l'évolution des besoins. Le partenariat avec l'AGEDEN (Association pour une gestion durable de l'énergie) est également reconduit, pour accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance énergétique (25 000 €).

Le Département soutient par ailleurs le développement de solutions alternatives avec 32 projets labellisés « habitat inclusif » représentant 1 238 500 €. Les moyens dédiés à la création de nouvelles unités sont maintenus, notamment pour les unités « personnes handicapées âgées » (40 000 €) et les unités géronto-psychiatiques (40 000 €). L'accueil familial, reconnu comme une alternative de proximité et un levier d'innovation, demeure un dispositif phare (1,3 M€). Les aides destinées à l'adaptation du logement sont également reconduites (800 000 €).

Concernant le soutien à domicile, le Département poursuit son engagement en faveur de la professionnalisation des SAD, avec 484 785 € dédiés à l'accompagnement des structures. Les crédits inscrits au titre de la dotation complémentaire visent à renforcer la qualité de la prise en charge, à lutter contre l'isolement et à améliorer les conditions de travail des professionnels du secteur.

Enfin, la prévention de la perte d'autonomie et la lutte contre l'isolement demeurent au cœur de la politique autonomie. Le Département poursuit son inscription dans une démarche d'*« aller vers »*, soutenant le déploiement d'actions innovantes telles que IS-ICOPE (100 000 €) et le développement d'une approche multidimensionnelle au sein des équipes territoriales, pour un accompagnement toujours plus global, préventif et au plus proche des besoins des Isérois.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
212 808 941 €	8 815 490 €
RECETTES	RECETTES
79 896 462 €	-

PERSONNES HANDICAPÉES

LE CONTEXTE

Fin 2024, 3,3 millions de personnes disposent d'une reconnaissance administrative de handicap, soit 8,1 % de la population âgée de 15 à 64 ans. 85 % des situations de handicap surviennent au cours de la vie, et une personne sur deux connaît, de manière temporaire ou durable, une situation de handicap.

Parmi les plus de 500 000 enfants en situation de handicap, 86 % sont scolarisés en milieu ordinaire (CNSA), illustrant les progrès accomplis en matière d'inclusion, mais aussi les défis persistants pour garantir un accompagnement adapté à chaque parcours.

Des enjeux portés par le Département de l'Isère en matière de politique du handicap : renforcer l'inclusion scolaire et professionnelle, améliorer l'accès aux soins, simplifier les dispositifs, promouvoir l'autonomie, développer l'innovation, soutenir la transformation.

CHIFFRES CLÉS

Près de 9 000 bénéficiaires PCH « adulte » et plus de 1 000 bénéficiaires de la PCH « enfant ». Entre 2024 et 2025, progression de 13 % pour les adultes et 21 % pour les enfants.

La PCH à domicile représente plus de 80 % des bénéficiaires.

En 2025, plus de 107 000 demandes ont été déposées, soit une hausse de 21 % sur les deux dernières années.

Une offre diversifiée et structurée : 4 SAVS (Services d'accompagnement à la vie sociale), 3 SAMSAH (Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés), 17 SAJ (Services d'activités de jour), 49 foyers PH, 105 SAD (Services autonomie à domicile), 32 habitats inclusifs

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

Le budget présenté au titre de la politique personnes handicapées s'élève à 215 000 000 € en dépenses de fonctionnement et 933 749 € en investissement. Le Département consacre ainsi plus de 110 M€ à l'hébergement en établissement et près de 94 M€ pour le domicile (incluant la Prestation de compensation du handicap - PCH, les SAJ et les SAVS).

L'évolution des dépenses liées à la PCH reste soutenue. Elle s'explique par la hausse du nombre de bénéficiaires, l'élargissement du champ des handicaps éligibles, le vieillissement des personnes accompagnées, ainsi que par le coût croissant de la prestation, notamment du fait des revalorisations salariales. À l'instar de la prestation APA, cette dynamique appelle le Département à poursuivre la réflexion engagée avec les professionnels sur les pratiques évaluatives, afin de garantir des services centrés sur les besoins des Isérois, tout en assurant une gestion rigoureuse et adaptée aux enjeux financiers de la collectivité.

Face à ces défis, le Département de l'Isère réaffirme son engagement fort en faveur des personnes en situation de handicap. Un travail de concertation et de coopération territoriale se poursuit avec les ESMS (Établissements ou services médico-social) afin de construire une stratégie d'adaptation et de transformation de l'offre pour répondre à l'évolution des besoins. L'accompagnement des Personnes handicapées vieillissantes (PHV) constitue un axe prioritaire : le territoire compte aujourd'hui 18 unités dédiées au sein d'EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), 2 établissements spécifiquement consacrés à leur accueil et un projet de création d'une résidence autonomie PHV (Personnes en situation de handicap vieillissantes).

Les années 2025 et 2026, c'est aussi l'ouverture de l'EAM l'Envolée (Établissement d'accueil médicalisé), de l'EAM en partenariat avec le CHAI, la transformation et médicalisation de places (FAM), la poursuite du travail sur la priorisation des orientations CRETON.

Le Département soutient également le développement de solutions alternatives. Aujourd'hui, nous dénombrons 32 projets labellisés « habitat inclusif » destinés à l'accueil de 140 personnes en situation de handicap. L'accueil familial, reconnu comme une alternative de proximité et un levier d'innovation sociale, demeure un dispositif phare (1,7 M€).

S'agissant du soutien à domicile, le Département poursuit son engagement en faveur de la professionnalisation des SAD. Les crédits inscrits au titre de la dotation complémentaire visent à renforcer la qualité de la prise en charge, à lutter contre l'isolement et à améliorer les conditions de travail des professionnels du secteur.

Enfin, l'innovation et la prévention demeurent au cœur de la politique autonomie. Le Département développe une approche multidimensionnelle au sein de ses équipes territoriales, afin de proposer un accompagnement global, préventif et au plus proche des besoins des Isérois.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
215 000 000 €	933 749 €
RECETTES	RECETTES
34 180 008 €	-

AGRICULTURE

LE CONTEXTE

En 2026, le Département maintiendra son soutien aux projets portés par les agriculteurs (notamment en cofinancement des fonds européens FEADER-Fonds européen agricole pour le développement rural), ainsi qu'aux organismes leur apportant un accompagnement technique. Ces organismes ont été particulièrement sollicités en 2025 en raison de la crise sanitaire liée à la dermatose nodulaire contagieuse bovine. L'Isère bénéficie d'un fort bassin de consommation de proximité. Grâce à son travail de mutualisation commerciale, le Pôle agroalimentaire propose aux consommateurs une gamme de produits IS HERE qui continue à s'étoffer chaque année, offrant une garantie d'origine, de qualité et de juste rémunération des producteurs, en grande et moyenne distributions et dans les commerces de proximité.

CHIFFRES CLÉS

Sur 2020-2024, le recul des surfaces agricoles se stabilise à raison de 375 ha/an en moyenne, auxquels se rajoute un risque de perte d'usage agricole pour 543 ha supplémentaires.

En 2025, les surfaces durablement protégées par des Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), ont encore augmenté de plus de 60 % et concernent désormais 27 225 ha sur le Grésivaudan, Grenoble Alpes Métropole, Porte de l'Isère et Voreppe.

La marque IS HERE rassemble plus de 150 producteurs (agriculteurs et artisans) pour 2 170 produits référencés.

ainsi le fonctionnement du syndicat, les investissements de modernisation des abattoirs du Fontanil en faveur du bien-être animal et de la productivité, ainsi que le réaménagement du site suite au départ de la légumerie et la mise en place d'une unité de surgélation de viande hachée. Dans la politique d'aménagement foncier rural, les programmes d'actions des Périmètres de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) seront mis en œuvre sur 33 communes (situées sur le Grésivaudan, la métropole grenobloise, le Voironnais et Porte de l'Isère) et les périmètres seront étendus sur la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère.

En 2026, le Département poursuivra le déploiement du dispositif en faveur du maillage vétérinaire en zone rurale Isère véto (80 000 €), essentiel pour assurer le suivi sanitaire des exploitations avec la réactivité nécessaire, comme l'ont montré les crises sanitaires récurrentes (fièvre catarrhale ovine, dermatose nodulaire contagieuse bovine...).

Le laboratoire vétérinaire, géré en budget annexe, fonctionne grâce à une subvention d'équilibre du budget principal de 1 402 800 €, maîtrisée grâce aux recettes d'analyses évaluées à 785 000 €, ainsi qu'à la participation de l'Etat dans le cadre d'un mandat de Services d'intérêt économique général (SIEG) estimée en 2026 à environ 320 000 €. 100 000 € seront consacrés à l'achat de matériels.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
6 882 900 €	2 552 000 €
RECETTES	RECETTES
4 455 800 €	-

FORÊT ET FILIÈRE BOIS

LE CONTEXTE

Les forêts représentent des puits à carbone contribuant à atténuer le changement climatique. Mais elles en souffrent aussi : dépérissement, attaques d'insectes, incendies... En Isère, la présence de grands bassins de consommation à proximité immédiate des massifs forestiers, couplée à un tissu dense d'entreprises, permet une valorisation locale du bois autant en construction qu'en bois énergie. Toutefois, les entreprises de travaux forestiers peinent à dégager de la valeur ajoutée.

La promotion du bois local dans les constructions, au travers des certifications Bois des Alpes et Bois de Chartreuse, de la commande publique, du Prix départemental de la construction bois, des visites organisées par l'interprofession... permet de mieux valoriser la ressource en garantissant une récolte forestière durable.

CHIFFRES CLÉS

L'Isère est composée à 42 % de forêts, majoritairement situées en montagne. L'essentiel des récoltes concerne les résineux qui représentent presque la moitié des volumes de bois sur pied.

Grâce au soutien du Département, Fibois a mobilisé plus de 250 professionnels lors de rendez-vous dédiés au bois de construction.

Le programme « Un arbre, un habitant en Isère » contribue à l'adaptation des forêts au changement climatique. Entre 2022 et 2025, il a permis de financer près de 260 000 arbres en forêt, sur plus de 140 projets, aidés à hauteur d'un million et demi d'euros.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

Le Département a lancé un ambitieux projet de plantations « Un arbre, un habitant en Isère » d'ici 2028. Il soutient ainsi le renouvellement forestier et favorise l'adaptation de la forêt au changement climatique tout en préservant la biodiversité. Ce programme repose en grande partie sur l'axe forestier, avec 1 million d'arbres prévus en régénération et plantations nouvelles, avec une diversité d'essences adaptées à l'évolution du climat.

220 000 € de crédits de paiement en investissement sont inscrits sur l'axe forestier pour assurer le paiement des aides votées les années antérieures ainsi que pour prendre en compte de nouveaux projets. 95 730 € de crédits de paiement en fonctionnement pour les organismes qui accompagnent les porteurs de projets publics (association des communes forestières, Office national des forêts-ONF) et privés (Centre national de la propriété forestière).

Pour assurer une meilleure valorisation du bois local, le Département consacre en fonctionnement 225 000 €, en optimisant le soutien aux organismes de la filière en faveur de la mobilisation du bois, d'une gestion durable des forêts et d'une gestion collective de la forêt privée, de la promotion de la construction bois et des métiers de la filière, notamment auprès des collégiens.

Les reports de crédits sur les aides aux investissements des entreprises et propriétaires permettent d'assurer le paiement de toutes les aides attribuées. Afin de maîtriser le budget, une enveloppe de 100 000 € est prévue en investissement pour soutenir les entreprises de l'amont, maillon le plus fragile de la filière.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES 320 730 €	DÉPENSES 320 000 €
RECETTES -	RECETTES -

EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION

LE CONTEXTE

En 2025, le retour du protectionnisme américain perturbe le commerce mondial et affaiblit la zone euro, dégradant la compétitivité des entreprises. En Isère, la production industrielle, malgré des disparités sectorielles, est restée dans la même tendance quand les services marchands se révèlent plus dynamiques. En évolution annuelle, l'emploi a diminué de 0,2 %. Si le secteur de l'intérim est orienté à la baisse depuis plusieurs trimestres, le ralentissement de l'activité a désormais un impact négatif sur l'emploi permanent.

Dans ce contexte économique et social marqué par l'incertitude, la collaboration avec les acteurs socio-professionnels s'avère indispensable pour soutenir le développement du territoire ainsi que le maintien et la création d'emplois. Ces partenariats tiennent compte de la diversité de l'Isère, de ses particularités géographiques et de sa dynamique propre.

CHIFFRES CLÉS

16 Tiers-lieux conventionnés
18 actions menées avec les chambres consulaires
4 opérations financées sur fonds européens

Les dépenses d'investissement sont essentiellement réservées aux Tiers-lieux et s'élèvent à 31 261,90 €, correspondant aux projets prévus en maîtrise d'ouvrage privée.

Enfin, au regard des besoins exprimés par les collectivités et des dossiers encore en cours, le dispositif de soutien à la mise en place de Tiers-lieux est conservé jusqu'en 2027.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES 365 000 €	DÉPENSES 31 261,90 €
RECETTES -	RECETTES -

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

Véritable pilier économique, le Département de l'Isère vise à développer, maintenir et promouvoir le dynamisme de ses territoires. De par les projets menés en maîtrise d'ouvrage directe et par le soutien financier qu'il apporte aux porteurs de projets, il favorise la vitalité et l'attractivité des collectivités locales. De ce fait, le Département a décidé de poursuivre ses collaborations avec les organismes et acteurs du tissu socio-professionnel en les recentrant sur les actions ayant la plus forte plus-value. Ce budget est également marqué par la prise en compte des engagements au bénéfice des opérations retenues dans le dispositif Tiers-lieux.

Dans une conjoncture économique incertaine, défendre et maintenir les liens avec les organismes socio-professionnels est primordial. Les crédits inscrits en 2026, compte tenu de la finalisation des derniers projets de Tiers-lieux, sont sensiblement inférieurs à ceux du budget de 2025, ils n'en sont pas moins porteurs de sens et d'action.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

- 135 000 € pour l'aide au développement des territoires et notamment les Tiers-lieux ;
- 230 000 € afin de financer les actions en lien avec la chambre des métiers, les chambres consulaires et autres organismes socio-professionnels.

ATTRACTIVITÉ ET TOURISME

LE CONTEXTE

Le secteur du tourisme doit relever des défis majeurs. Les attentes des visiteurs comme des habitants évoluent, privilégiant désormais l'authenticité, la nature et la proximité. Dans ce contexte en pleine transformation, le Département de l'Isère doit repenser le tourisme de demain.

La transition à engager vise à rendre le territoire isérois plus résilient, attractif et solidaire, impliquant citoyens, collectivités et acteurs économiques. L'Isère peut s'appuyer sur des atouts forts tels que ses vastes espaces naturels, son patrimoine et les activités de plein air. Il est également essentiel de préserver le rôle économique central du tourisme en Isère, tout en adoptant une démarche plus inclusive, bénéfique à tous et en particulier aux habitants.

Un tourisme soucieux de la préservation de la biodiversité et de la gestion durable des ressources permet le maintien d'une activité économique stable : telle est la ligne directrice du nouveau schéma du tourisme et de la montagne.

CHIFFRES CLÉS

3 651 km de sentiers de randonnées balisés en forêt
29 900 emplois touristiques
23,7 millions de nuitées touristiques

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

En 2026, l'action du Département s'inscrira dans l'essor de la nouvelle stratégie définie dans le schéma du tourisme et de la montagne, adopté en septembre 2024. Dans cette dynamique, une concertation approfondie avec les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) et les stations sera menée, afin de mieux cerner leurs orientations et de valider l'articulation avec la stratégie départementale.

L'objectif est de construire une vision commune, en renforçant la coopération entre l'ensemble des acteurs, et de mettre à disposition l'ingénierie départementale pour accompagner le développement de projets touristiques structurants. Cette démarche collective permettra de consolider l'attractivité de l'Isère et de préparer le territoire aux enjeux du tourisme de demain.

Symbol de l'Isère et du plateau matheysin, le Petit Train de La Mure bénéficiera d'un investissement conséquent. Une enveloppe de 1,7 M€ est consacrée au financement du gros entretien et renouvellement ainsi que 950 000 € pour assurer la gestion des risques naturels. Parallèlement, le traitement du site de Saint-Georges-de-Commiers nécessite 90 000 € de crédits pour la mise au propre du site. Enfin, 20 000 € sont provisionnés afin de pouvoir réaliser des travaux d'urgence sur certains bâtiments.

850 K€ seront consacrés au développement touristique local et répartis à hauteur de :

- 350 000 € afin de financer les projets d'aménagement déterminants des lacs isérois portés par les communes et intercommunalités ;

- 500 000 € pour la participation du Département à la réalisation de la véloroute des 5 lacs.

620 000 € sont inscrits pour l'aide à l'entretien et à l'investissement portant sur les itinéraires inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR), pour assurer la qualité et la sécurité de cet outil majeur, au service de l'itinérance.

170 000 € seront versés aux organismes qui agissent en faveur du tourisme en Isère, afin de les accompagner dans les actions prévues, en alignement avec les politiques publiques départementales. De la même manière que 400 000 € sont alloués à la conception, l'impression et la diffusion du magazine Alpes ISHERE.

40 400 € sont réservés pour la maintenance des bâtiments touristiques intégrant les fluides, l'entretien et la réparation de bâtiments et terrains ainsi que les frais de gardiennage.

L'agence Isère Attractivité bénéficiera comme chaque année de 3,5 M€ pour la mise en œuvre de sa feuille de route, au service de l'attractivité et de la promotion du territoire isérois, et articulée avec le nouveau schéma départemental.

En matière de recette, le Département devrait percevoir 600 000 € de taxe additionnelle à la taxe de séjour, 20 000 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public, 76 900 € sont à percevoir de la Communauté de communes de la Matheysine au titre du Petit Train de La Mure et 150 000 € est escompté dans le cadre de la convention qui prévoit le versement au Département d'une indemnité compensatoire pour l'usage d'un barrage.

54 830 enfants ont bénéficié de sorties scolaires subventionnées

MONTAGNE

LE CONTEXTE

L'Isère se positionne comme un véritable point de convergence d'opportunités, doté d'un fort potentiel touristique, principalement lié à la montagne. Au sein d'un même massif, on trouve des territoires très variés, que ce soit en termes d'accessibilité, de démographie, de dépendance à l'économie de la neige ou encore de diversification des activités économiques.

À travers son nouveau schéma du tourisme et de la montagne, le Département souhaite accompagner la transition de chaque territoire dans la construction de son avenir, en privilégiant une approche sur-mesure et des solutions adaptées.

En montagne, l'enjeu des transitions est d'autant plus prégnant que le changement climatique entraîne une baisse du taux d'enneigement qui oblige d'ores et déjà les territoires à se tourner de manière accélérée vers de nouveaux modèles économiques moins dépendants de l'économie de la neige, en travaillant notamment sur la diversification.

CHIFFRES CLÉS

512 communes dont 141 en montagne
5,1 millions de journées-skieurs

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

En 2026, l'action du Département s'inscrira pleinement dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie issue du schéma du tourisme et de la montagne, adopté en septembre 2024. Dans cette dynamique, une collaboration approfondie avec les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) et les stations aura été engagée, permettant d'analyser finement les orientations prises par chaque territoire et leur articulation avec la politique départementale. L'objectif est de poursuivre la mise en œuvre d'une méthodologie d'accompagnement sur-mesure, afin d'accélérer et de consolider la transition vers des modèles économiques durables, plus diversifiés et moins dépendants de l'économie de la neige.

Dans le cadre du versement de la Taxe départementale sur les remontées mécaniques (TDRM) aux communes éligibles, conformément à la loi Ravanel, le Département y consacrera un montant à hauteur de 1,125 M€.

Le soutien aux sites nordiques sera doté de 120 000 € pour assurer l'entretien des pistes, favoriser les pistes scolaires et dynamiser la diversification.

100 000 € seront versés aux organismes qui agissent en faveur du tourisme en montagne, afin de les accompagner dans les actions prévues et toujours en cohérence avec les politiques publiques départementales.

Les Parcs naturels régionaux (PNR) bénéficieront de 590 000 € au titre de la participation statutaire du Département et d'aide à la réalisation d'actions structurantes.

1 400 000 € seront consacrés au développement touristique de la montagne, ainsi le Département réaffirme son ambition d'aboutissement de projets clés des collectivités.

Dans le but d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et des gardiens le dispositif d'aide aux projets d'amélioration des refuges gardés est pérennisé avec 80 000 € de crédits.

En termes de recettes, le Département devrait percevoir 2,75 M€ de taxe départementale sur les remontées mécaniques.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
1 935 000 €	1 480 000 €

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
2 750 000 €	27 000 €

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
5 545 400 €	3 785 000 €

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
770 000 €	76 900 €

EAU

LE CONTEXTE

L'étude prospective eau et changement climatique s'est achevée en 2025. La richesse des informations produites a été partagée avec près de 70 structures au sein des comités des usagers. Les résultats sont mis à disposition des différents acteurs pour leur permettre de passer aux actions d'adaptation, le Département les accompagnera en 2026 notamment via ses moyens d'ingénierie.

Le transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2026 a été annulé. Sur les territoires concernés, l'exercice de la compétence restera largement à l'échelle communale, notamment en montagne.

Les 4 syndicats GEMAPIs isérois (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sont en phase de dépôt auprès de l'État de plusieurs programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI DRAC, PAPI Sanne-Dolon, PAPI des affluents de l'Isère en Grésivaudan).

Les concessions hydroélectriques devraient changer de régime et passer en autorisation, ce qui permettra de sortir de la situation de blocage de non-renouvellement des concessions.

Le troisième projet exceptionnel d'irrigation soutenu par le Département est achevé (ASA - Association syndicale autorisée - de Chavanoz-Anthon).

CHIFFRES CLÉS

- 3^e projet exceptionnel d'irrigation réalisé en 2025
- 3 PAPI en phase de dépôt auprès des services de l'État

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

Afin d'accompagner les investissements en eau potable et assainissement des communes et des EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) en zone rurale peu dense, le Département ouvre 2 autorisations de programmes 2026-2028 d'un montant global de 12 M€. Ces aides permettront notamment de soutenir les communes et intercommunalités dans leurs investissements en eau potable et assainissement. Dans le cadre d'une bonne gestion des financements publics, ces aides de solidarité sont conditionnées à un prix minimal de l'eau.

L'assistance technique du Département permettra en 2026 d'aider à l'émergence des projets des communes et EPCI démunis en ingénierie et au suivi des stations d'épuration en évaluant leurs performances et leurs impacts sur le milieu naturel. En outre, les réseaux de mesures de la ressource en eau seront poursuivis : suivi des sources et suivi de la qualité des nappes d'eaux souterraines. Les données récoltées participent à la connaissance des acteurs de l'eau, alimentent leurs dossiers de demandes de subventions et leur permettent d'établir les priorités d'actions. Les dépenses associées s'élèvent à 90 000 €. Des recettes de l'Agence de l'eau sont attendues pour couvrir une grande partie de ces dépenses soit 45 000 €.

Pour soutenir l'ensemble des projets individuels d'irrigation et les projets collectifs hors projets exceptionnels, une autorisation de programme 2026-2028 dotée de 700 000 € est ouverte. Pour les projets soutenus et les projets à financer en 2026, 271 839 € sont inscrits au BP 2026.

Le soutien aux 4 syndicats mixtes GEMAPIs sera poursuivi sous ses 3 formes : subventions aux projets d'investissements, aides volontaires aux dépenses de fonctionnement, et mise à disposition d'une plateforme d'ingénierie constituée de personnels départementaux.

Les dépenses d'investissement en GEMAPI restent mesurées par rapport aux années précédentes (2 548 673 €), la phase travaux des futurs PAPI n'étant pas programmée en 2026 et la programmation dans le temps de ces investissements lourds étant en cours de confirmation. Une autorisation de programme GEMAPI 2026-2035 dotée de 30 M€ pour poursuivre le soutien aux investissements des syndicats GEMAPIs est ouverte.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
1 785 150 €	660 000 €	2 887 512 €	-

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONTEXTE

Les objectifs nationaux de 30 % d'aires protégées (32 % actuellement en Isère) dont 10 % de protection forte (6,84 % actuellement en Isère, contre 3 % en région Auvergne Rhône-Alpes) sont une opportunité de valoriser l'implication du Département et la qualité des espaces naturels sensibles de l'Isère.

Le succès du contrat de chaleur porté par le Département sur la période 2022-2026 permet d'envisager la signature d'un nouveau contrat avec l'ADEME (Agence de la transition écologique) pour la période 2026-2029. Ces contrats permettent d'apporter des financements aux collectivités pour porter des projets de production de chaleur renouvelable.

CHIFFRES CLÉS

146 Espaces naturels sensibles (ENS) et 10 813 hectares labellisés en Isère

30 095 élèves sensibilisés en 2024/2025 et 10 606 personnes lors des 560 animations nature ou événements 2025.

Programme « Un arbre, un habitant en Isère » : 164 projets portés par des communes déjà soutenus pour plus de 16 800 arbres en milieu urbain et centres-bourgs, près de 15 km de haies agricoles plantées.

Foncière environnementale de l'Isère (FEI) : 4 projets de compensation identifiés pour le site FEI du Grésivaudan.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

Ce budget participe à la boussole des transitions Isère durable pour préparer l'Isère à s'adapter aux effets du changement climatique, mais aussi contribuer à son atténuation.

Dans le cadre de la politique Espaces naturels sensibles (ENS) et biodiversité, le budget 2026, financé sur taxe d'aménagement, à plus de 6 M€ traduit de manière opérationnelle la déclinaison des orientations du nouveau schéma départemental de 2024 dans un cadre budgétaire contraint.

En fonctionnement, c'est plus de 3,7 M€ qui sont consacrés à la gestion et l'animation des sites : restauration, entretien du patrimoine départemental et communal, bâtiments et équipements nécessaires à la gestion et à l'ouverture au public. Ce budget permet également de gérer les propriétés départementales situées dans les réserves naturelles nationales et de maintenir le financement de projets pédagogiques à un niveau élevé au bénéfice de plus de 30 000 élèves par an.

En investissement, près de 2,3 M€ sont prévus pour les sites ENS départementaux, communaux et intercommunaux, pour les biens départementaux situés sur les réserves naturelles nationales, mais aussi pour des actions sur la biodiversité (mares, atlas biodiversité ...) ainsi que pour des porteurs de projets de territoire (charte des étangs, contrats régionaux « trame verte et bleue »).

Dans le cadre des orientations pour la politique démostication, un budget de 370 000 € permet la participation statutaire du Département à l'Entente interdépartementale de démostication Rhône-Alpes. Ce budget s'adapte aussi à la volonté de plusieurs communes de sortir du périmètre afin d'opérer elles-mêmes la lutte principalement orientée dorénavant vers le moustique tigre (plans d'actions communaux et EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale)).

Pour le fonctionnement de la Foncière environnementale de l'Isère (FEI), 110 000 € permettront la finalisation des plans de restauration des deux sites FEI ainsi que la mise en œuvre d'une veille et d'animations foncières pour l'émergence de sites nouveaux sur les secteurs à enjeux. Afin d'initier les premiers travaux d'aménagements sur les sites FEI et de poursuivre les acquisitions foncières, 85 000 € en investissement sont prévus.

Dans le cadre du projet de mandature « Un arbre, un habitant en Isère », le budget pour l'année 2026 prévoit la poursuite des aides à la plantation en milieu urbain (axe cadre de vie), en milieu agricole (haies et agroforesterie). 136 400 € sont donc inscrits en investissement pour financer ces opérations et 17 K€ en fonctionnement pour l'animation et l'accompagnement technique du programme avec les partenaires (Fédération des chasseurs de l'Isère et Chambre d'agriculture).

Au titre de la transition écologique, en dépense, plus de 4 M€ sont répartis en crédits de fonctionnement et d'investissement. Ils permettent de financer les actions d'accompagnement des territoires à la mise en œuvre de la stratégie Isère durable : contrat de chaleur renouvelable, déploiement du pack solaire, expérimentation de sobriété énergétique avec des partenaires conventionnés par le Département. Ces dépenses sont majoritairement financées par des recettes liées au conventionnement avec l'ADEME dans le cadre du Contrat de chaleur renouvelable (3,5 M€).

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
4 862 161 €	-	6 009 020,50 €	-
3 610 000 €	-	3 532 500 €	-

ROUTES

LE CONTEXTE

Le contexte budgétaire impose de lisser les opérations structurantes d'amélioration du réseau et de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Une baisse de l'investissement de 10 %.

Un enjeu de conservation du patrimoine routier et de sécurisation vis-à-vis des risques naturels.

La poursuite des actions déclinées dans Isère durable avec des projets conçus et un réseau entretenu de manière responsable en limitant les impacts sur le foncier, la biodiversité et les ressources naturelles.

La mise en œuvre du plan en faveur des modes doux, malgré les tensions budgétaires, avec un dispositif d'aides qui sera adapté en 2026.

Une analyse indispensable des effets du dérèglement climatique sur le patrimoine routier et l'organisation de l'activité routière pour assurer la sécurité des personnes et la continuité de la vie locale et pour optimiser les modalités d'intervention.

Des adaptations de programme de travaux et la poursuite d'expérimentations pour répondre aux enjeux environnementaux et d'optimisation budgétaire.

CHIFFRES CLÉS

4 701 km de routes
5 650 ouvrages d'art
138 événements risques naturels en 2024

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

Le Département maintient ses priorités que sont la sécurité des usagers et la conservation de son patrimoine routier, dans l'objectif d'assurer la viabilité au quotidien et de limiter l'empreinte écologique de son action.

Un effort particulier est porté sur les ouvrages d'art avec la reconstruction en cours de deux ponts stratégiques à Brignoud et à Gavet et le maintien d'une enveloppe significative pour les réparations des nombreux ouvrages, la gestion des risques naturels et les aménagements cyclables.

Aussi, malgré la raréfaction des ressources, le Département affectera 109,6 M€ pour les routes pour répondre à ces enjeux, soit un budget en baisse de 8,5 %.

15,2 M€ sont fléchés sur la viabilité hivernale, l'entretien et l'exploitation du réseau départemental, dont 1,6 M€ pour le renouvellement du matériel roulant plus performant et moins émissif. 6,8 M€ sont mobilisés pour la maintenance et la modernisation des centres d'entretien routier.

21,2 M€ sont consacrés à la sécurisation du réseau, dont 4,4 M€ pour le traitement des carrefours, 9,9 M€ pour gérer les risques naturels (dont Pont-en-Royans, les Commères, Saint-Pierre d'Entremont...) et maintenir en état les ouvrages de protection, 2,7 M€ pour les aménagements en faveur des cycles (dont la Belle Via, la liaison Frontonas-La Verpillière) et 900 K€ pour les glissières de sécurité en intégrant les dispositifs spécifiques pour les deux roues.

8,6 M€ sont ciblés sur la réparation des ouvrages d'art de plus en plus sollicités par un trafic lourd et avec des ponts qui arrivent en fin de vie.

15,4 M€ permettront de renouveler les chaussées pour garantir leur pérennité

et l'adhérence. Ce montant permet de maintenir globalement l'état du réseau. Les techniques les plus vertueuses en termes d'émissions de gaz à effet de serre sont toujours privilégiées.

32,3 M€ couvrent les dépenses de projets structurants en phase travaux sur routes départementales. À noter la poursuite des travaux de sécurisation de la RD 1075 dans le Trièves avec la réalisation du premier créneau de dépassement, la reconstruction du pont de Brignoud et du pont de Gavet, la mise en sécurité du pont de Condrieu. 3,4 M€ sont nécessaires pour honorer les engagements conventionnels, en particulier pour l'échangeur du Rondeau (2,1 M€), le demi-diffuseur sud de Vienne (500 K€) et le passage modes doux à Brignoud (770 K€).

780 K€ sont inscrits en provisions pour les grosses réparations en cas d'événements.

L'ajustement de certaines opérations et la nécessité d'en engager de nouvelles conduisent à aborder de 25,24 M€ les autorisations de programmes existantes et de créer deux autorisations de programme pour un montant total de 12 M€ pour le matériel de viabilité hivernal et d'entretien courant au regard des délais de livraison.

6,57 M€ sont inscrits en recettes dont 800 K€ produit des radars automatiques, 683 K€ de redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications, 3,7 M€ de subventions de l'Etat pour les travaux dans la vallée du Vénéon, le reste correspondant aux participations des partenaires pour des opérations coordonnées.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
14 988 000 €	94 649 031 €
RECETTES	RECETTES
733 566 €	5 836 684,60 €

TRANSPORTS

LE CONTEXTE

La promotion d'une mobilité décarbonée conforme aux obligations réglementaires et à la démarche Isère durable.

Une activité aéronautique stable et le renouvellement de la délégation de service public. L'implication du Département dans la préfiguration des Services express régionaux métropolitains (SERM) pour améliorer la mobilité du quotidien.

La mobilisation du Département en faveur des mobilités solidaires, en particulier pour le public dont il a la charge et les zones rurales, et toujours l'ambition de plus d'inclusion pour les élèves en situation de handicap.

Le maintien de la desserte des stations en période hivernale avec l'offre Transaltitude.

Le contexte économique imposant un recentrage sur les compétences obligatoires, et une optimisation des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

CHIFFRES CLÉS

1 750 demandes pour le TSEH (Transport scolaire des élèves en situation de handicap) en septembre 2025 dont 85 % d'élèves transportés ; 84 % d'inscriptions en ligne (+ 17 %)

Sur la saison hivernale 2024/2025

- 84 000 titres Transaltitude, dont 10 000 Skiligne
- 261 500 passagers à l'aéroport sur la saison hivernale 2024/2025
- 1 795 kWc d'énergie solaire à l'aéroport début 2026

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

Les 23,7 M€ mobilisés permettent d'accompagner la mobilité des Isérois au quotidien et des touristes qui constituent également une richesse pour le territoire. La baisse de 45 % s'explique principalement par la fin du remboursement de la dette du SMT (Syndicat mixte des transports en commun) conformément au protocole signé avec le SMMAG (Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise) en 2015 et par le cadrage financier des prestations pour le transport des élèves en situation de handicap.

Le Département attache toujours une attention plus particulière aux publics vulnérables relevant de ses compétences, les élèves en situation de handicap, les personnes en insertion professionnelle et en perte d'autonomie ainsi qu'aux zones peu denses.

Ce budget permet de répondre aux engagements contractualisés avec les partenaires en particulier le SMMAG et SNCF Réseau. Le Département a poursuivi en 2025 sa mobilisation aux côtés de l'Etat, la Région et les acteurs isérois dans la démarche « SERM » qui ambitionne une amélioration des mobilités du quotidien grâce à un schéma d'offres multimodales partagé et financable, comportant un phasage lié aux investissements nécessaires. Un premier saut d'offres est annoncé à horizon 2028, complété d'une tarification multimodale et d'un parcours usager facilité.

1,68 M€ sont consacrés aux enjeux de desserte ferroviaire et de multimodalité, dont 1,5 M€ pour les travaux du terminus de Brignoud et 53 K€ pour l'élaboration du dossier « SERM » de l'aire grenobloise.

Pour une mobilité touristique décarbonée, 1,1 M€ sont consacrés au réseau Transaltitude pour la desserte hivernale de 14 stations, désormais opérée par la Région.

La reprise de l'activité aéronautique se confirme. 2,3 M€ concernent la contribution

au service public au regard des prévisions de vols. Le Département investira près de 3,2 M€ pour les équipements et la conservation du patrimoine dont 1,5 M€ pour la reprise des biens de retour en fin de contrat de délégation de service public, 700 K€ pour la requalification environnementale du site Nord, les études de la piste et le schéma des infrastructures d'énergie pour l'aviation. Le nouveau contrat de délégation qui optimisera les contributions départementales prendra effet en juillet 2026. Une enveloppe de 13,7 M€ est réservée pour le transport des élèves en situation de handicap. 13 M€ sont fléchés sur l'organisation du transport, en baisse par rapport à l'année précédente suite à l'évolution du règlement et au cadrage financier des prestations, avec un nombre d'ayants-droit équivalent. Une enveloppe en hausse est proposée pour l'accompagnement ponctuel des élèves dans les transports en commun pour atteindre l'autonomie suite à un nombre croissant de volontaires.

0,8 M€ couvrent le dispositif Itinisère intégrant la centrale de mobilité avec une information multimodale sur tout le territoire et les services « Cars Région Isère » qui sont pris en charge par la Région, le partenariat public privé s'achevant en avril 2026.

487 K€ de recettes sont identifiées : redevance domaniale de l'aéroport (188 K€), redevance de l'ENAC (École nationale de l'aviation civile) pour le pôle formation (210 K€), remboursement des frais de clôture par l'Etat (54 K€) et remboursement par la Région pour les services « Cars Région » (35 K€).

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
18 751 700 €	4 977 937 €
RECETTES	RECETTES
433 500 €	54 000 €

LOGEMENT

LE CONTEXTE

Face à une crise du logement persistante et à un marché locatif encore sous tension, la politique logement du Département, chef de file de l'action sociale, doit relever des défis toujours plus complexes. L'augmentation des prix de l'immobilier et des charges énergétiques a un impact significatif sur les foyers les plus vulnérables, rendant l'accès et le maintien dans un logement encore plus difficiles.

Dans ce contexte, il est essentiel que le Département poursuive ses efforts pour accompagner ces publics fragiles, adapter l'offre de logements, renforcer les actions de prévention contre les expulsions locatives et coordonner la lutte contre l'habitat indigne ainsi que la précarité énergétique. Le Fonds de solidarité logement (FSL) joue un rôle clé pour soutenir ces priorités.

CHIFFRES CLÉS

Fin 2024, on comptait 39 000 demandes actives de logement social (presque 41 000 fin septembre 2025) soit + 22 % en 5 ans, alors que la production neuve est en baisse de 56 % par rapport à 2018

Fin septembre 2025, on dénombre 494 signalements de situations d'habitat indécent ou indigne sur la plateforme Signal Logement.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

Le Département agit en proposant un accompagnement social et en apportant un soutien financier aux personnes en situation de précarité. Il s'attache également à coordonner l'action des collectivités pour lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, en privilégiant une approche sociale centrée sur le logement. Par ailleurs, il renforce son engagement en faveur des solidarités territoriales en mettant à disposition son expertise auprès des territoires moins expérimentés, que ce soit pour l'observation ou le conseil au profit des communes et EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale).

Malgré un contexte budgétaire contraint, l'engagement du Département en matière de logement s'inscrit dans une politique d'action sociale forte, une action volontariste ambitieuse et répond à des enjeux majeurs tout en s'inscrivant dans un cadre partenarial.

La politique logement se déploiera avec un budget de 11 658 879 € réparti comme suit, notamment :

- le Fonds de solidarité pour le logement (6 726 415 €) visera à faciliter l'accès et le maintien dans le logement permettant de recentrer les missions sur l'accompagnement social des publics vulnérables, avec des aides financières directes adaptées à la composition familiale ou indirectes à des associations, appuiera la médiation locative et poursuivra son action en matière de prévention des expulsions locatives ;

- via ses aides à la Pierre (2 650 000 €), le financement des opérations de soutien à la rénovation des logements sociaux existants en investissement et leur adaptation aux besoins des ménages.

- le soutien à l'ADIL-Agence départementale d'information sur le logement (145 000 €) leur permettant d'assurer les missions

confiées en appui à la mise en œuvre de la politique du Département en matière d'habitat, de maintenir la mission d'ingénierie à destination des communes (50 000 €) pour leurs projets de rénovation de logements avec une aide à l'investissement en dotation départementale ;

- le financement de l'ingénierie visant à repérer et traiter les situations de mal logement et d'habitat indigne par la poursuite de son Programme d'intérêt général « Sortir du mal logement » dont le renouvellement est prévu en 2026 dans le cadre du FSL (40 000 €).

- en complément, 2 028 000 € dédiés aux partenariats avec le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et l'Agence d'urbanisme de Grenoble (AURG). Cette inscription marque la volonté du Département de maintenir une offre d'ingénierie à destination des collectivités iséroises pour la définition de projets de qualité.

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
8 002 015 €	670 133 €

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
3 656 864 €	170 000 €

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

LE CONTEXTE

À travers le Plan France très haut débit, l'État s'était engagé à ce que tout le pays soit couvert en fibre optique à la fin 2025.

Le Département a choisi de porter le réseau d'initiative publique Isère THD, pour permettre aux 466 communes moins denses, et non couvertes par l'initiative privée de bénéficier de l'accès à la fibre optique, dans les délais prévus. Fin 2025, le déploiement de ce réseau 100 % fibre optique, construit et exploité par une délégation de service public, est terminé. Complété par l'infrastructure radio départementale existante, la stratégie numérique du Département peut désormais être orientée vers des « territoires connectés et durables ».

CHIFFRES CLÉS

Plus de 460 000 sites (logements entreprises, bâtiments publics) éligibles à la fibre optique FTTH (fibre optique jusqu'au domicile) pour fin 2025, et près de 260 000 clients déjà raccordés.

63 projets de Groupements fermés d'utilisateurs (GFU) publics, communaux et intercommunaux, permettant des économies de fonctionnement télécom substantielles.

Plus de 100 stations équipées en réseau Lora, plusieurs milliers de capteurs connectés déjà en services pour piloter les réseaux et équipements publics (eau, déchets, bâtiments, éclairage publics...).

fermé d'utilisateurs (GFU) avec les acteurs du territoire du Pays Viennois, facilitant la connexion des bâtiments publics départementaux en dehors du réseau d'initiative publique. Enfin, dans le cadre du marché public mené avec le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) et la démarche « agir ensemble », 2 M€ seront mobilisés pour le démontage des antennes de THD Radio sur les zones fibrées, la mutualisation des antennes des opérateurs télécom, et l'extension du réseau Lora.

Les recettes d'investissement attendues en 2026 de la part des différents financeurs publics (l'État, la Région, les intercommunalités) s'élèvent à 25 M€. Le Département contribuera quant à lui à hauteur de 10,8 M€ à la construction du réseau par une subvention d'investissement du budget général au budget annexe.

En fonctionnement, les redevances et pénalités payées par le délégataire procurent une recette de 2 M€ qui permet de couvrir les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1,2 M€ principalement liées au coût des agents en charge du pilotage du projet THD et du contrôle des déploiements. Enfin, une subvention de fonctionnement de 5,4 M€ du budget principal vers le budget annexe permettra la prise en compte des dotations aux amortissements.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
6 629 531 €	8 456 531 €	52 854 869 €	35 798 869 €

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

LE CONTEXTE

Face aux mutations sociales, économiques et environnementales, les collectivités locales ajustent leurs actions pour répondre aux nouveaux défis et attentes de la population.

Malgré un contexte budgétaire contraint, le Département, garant des solidarités sur le territoire, s'implique activement dans les dynamiques locales en soutenant les communes et intercommunalités dans la réalisation de leurs projets de territoire.

Grâce à sa proximité avec les acteurs locaux, le Département adapte ses politiques publiques à la diversité et à l'actualité des territoires, comme cela a été le cas lors des intempéries ayant touché la vallée du Vénéon.

Depuis 2024, à travers un fonds dédié aux EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) et aux programmes « Action cœur de ville », le Département réaffirme son engagement à accompagner les projets structurants qui améliorent le cadre de vie des habitants et renforcent l'attractivité de l'Isère.

CHIFFRES CLÉS

78 % de communes rurales en Isère où vivent 36 % des Isérois
532 projets soutenus votés en dotation territoriale

14 opérations « Petites villes de demain » et 3 programmes « Action cœur de ville » soutenus

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

En 2026, en dépit de la situation budgétaire contrainte et incertaine, le Département de l'Isère poursuit son soutien aux collectivités dans le but de permettre l'aboutissement des projets, dans une logique de solidarité territoriale et au bénéfice d'un aménagement équilibré du territoire. Le Département réaffirmera son offre d'ingénierie interne et confirmera son soutien aux partenaires isérois, opérateurs de l'aménagement.

Le Département, en tant que premier partenaire financier des communes et de leur groupement, s'investit pour soutenir les collectivités dans leurs projets d'investissement. Il contribue chaque année à hauteur de plus de 40 millions d'euros grâce à plusieurs dispositifs de subventionnement : dotation territoriale, subventions par domaine thématique (patrimoine culturel, logement communal, tourisme, sport, eau et assainissement...). De par ces engagements, le Département tend à promouvoir la vitalité économique de son territoire.

En 2026, les ambitions du Département se maintiennent lui permettant de conforter sa position de partenaire financier privilégié pour les communes et intercommunalités. Ce budget est marqué par le maintien des moyens liés à la dotation territoriale et départementale et par l'inscription des crédits destinés au fonds EPCI et « Action cœur de ville ».

L'accompagnement des projets des collectivités locales se répartit principalement entre :

- la dotation territoriale, à hauteur de 25 000 000 €. Ces crédits seront affectés dans le cadre des conférences de territoires ;
- le « Fonds de soutien EPCI et Action cœur de ville », à hauteur de 7 000 000 € ;

- la dotation départementale à hauteur de 8 000 000 € ;

- le fonds d'urgence Vénéon à hauteur de 600 000 € afin d'accompagner les projets des collectivités sinistrées ;

- les « Petites villes de demain » à hauteur de 332 410 € dans le cadre de la gestion délégée des crédits réservés par la Banque des territoires pour les communes lauréates. Cette dépense est amortie par une inscription en recette de 233 700 € ;

- le « Plan de relance 2021 » à hauteur de 70 000 € afin de solder le dernier projet retenu dans le cadre du plan montagne

Enfin, 55 000 € sont inscrits en recettes de fonctionnement qui correspondent à la part de financement apportée par l'État au fonctionnement de la mission France services portée par le Département pour faciliter l'accès aux services publics de populations qui en sont le plus éloignées.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	-	DÉPENSES	RECETTES
55 000 €		41 017 410 €	233 700 €

ÉDUCATION

LE CONTEXTE

Le budget éducation pour 2026 témoigne de l'engagement fort et renouvelé du Département en la matière et ce malgré un contexte financier instable.

Ce budget se caractérise par l'allocation de moyens conséquents, mis au service de l'amélioration continue du fonctionnement des collèges, des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des agents.

Le Département maintient également son engagement marqué en faveur de projets porteurs pour l'éducation, la santé et l'épanouissement des élèves.

Ces actions permettent la poursuite d'une politique dynamique et ajustée, portée en partenariat étroit avec l'Éducation nationale, au travers de la gouvernance partagée.

CHIFFRES CLÉS

90 jours de fonctionnement, c'est la moyenne des fonds de roulement constatée aux derniers comptes financiers des collèges, signe de la réussite du soutien départemental.

59 espaces de collèges mis à disposition sur « 1 clic 1 salle », outil innovant permettant l'optimisation du bâti.

100 % des collèges disposent d'équipements et d'infrastructures dits « socle » en matière de numérique éducatif.

La réussite éducative et le bien-être des élèves reposent également sur de bonnes conditions matérielles d'apprentissage et d'enseignement. À cet effet, 30,6 M€ sont inscrits au titre des constructions et réhabilitations, 21,7 M€ sont consacrés aux travaux de maintenance et 1,31 M€ permettent de répondre aux besoins de mobilier et matériel des collèges.

L'usage des locaux hors temps scolaire étant un facteur d'attractivité et de dynamisme pour le collège, 80 000 € sont consacrés au dispositif « 1 clic 1 salle », pour favoriser la mise à disposition des espaces au profit du secteur associatif local.

Le Département porte également une attention particulière aux élèves isérois scolarisés dans d'autres établissements que les collèges de l'Isère. 727 000 € sont ainsi inscrits en dépenses de fonctionnement pour les cités scolaires et collèges des départements limitrophes et 806 500 € en dépenses d'investissement. En réciproque, des recettes sont attendues de la Région et collectivités limitrophes à hauteur de 620 000 € en fonctionnement et 670 000 € en investissement.

Le Département s'engageant pour la réussite de tous les élèves isérois, 9,14 M€ sont consacrés au fonctionnement et 2,2 M€ à l'aide à l'investissement des collèges privés. Le soutien en faveur des MFR (Maisons familiales et rurales) est aussi assuré à travers 250 000 € en fonctionnement et 500 000 € en investissement.

Une recette de 5,44 M€ est attendue au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	-	DÉPENSES	RECETTES
62 890 755 €		62 366 995,82 €	8 360 793 €

JEUNESSE ET SPORTS

LE CONTEXTE

La politique départementale jeunesse et sports réaffirme le rôle essentiel du sport, vecteur de bien-être, d'inclusion et de santé. Malgré un contexte budgétaire contraint, le Département est le premier partenaire du sport en Isère, il soutient les clubs isérois et propose une offre événementielle variée, contribuant au bien-vivre et à l'attractivité du territoire. Il renforce le lien entre le mouvement sportif isérois et les compétences sociales de la collectivité.

Pour la jeunesse, le déploiement des Plans d'actions jeunesse territoriaux complète les actions majeures : Isère collégiens, bourse Coup de pouce jeunes Isère, carte Tattoo Isère. La prévention reste une priorité volontariste avec le dispositif « Internat pourquoi pas », les aides à l'animation de prévention et les chantiers éducatifs.

CHIFFRES CLÉS

Plus de 49 000 collégiens bénéficiaires de la carte Tattoo Isère

Près de 12 000 participants aux événements sportifs départementaux

Près de 1 200 aides sport et jeunesse allouées en 2025

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

Malgré un contexte budgétaire contraint, le Département maintient son engagement pour le sport et la jeunesse et favorise le lien entre le mouvement sportif isérois et les publics relevant de ses compétences.

Dans le cadre du Contrat d'objectifs sport Isère, 108 clubs amateurs de haut-niveau bénéficiant d'un accompagnement orienté sur la performance et sur les actions menées en lien avec les politiques et publics du Département. De nombreuses initiatives seront renforcées, notamment dans les domaines de l'action sociale, de l'insertion et du handicap, des collèges sur l'ensemble du territoire isérois.

Le Département reste un acteur majeur des manifestations sportives, en organisant de grands événements comme la Course de la Résistance, « l'Isère fier de ses sportifs », et en soutenant les manifestations d'intérêt départemental, telles que les Championnats de France de cyclisme qui mettront à l'honneur la thématique vélo en 2026.

Au titre des sports de nature, la poursuite des actions engagées dans le cadre du schéma départemental permettra de mieux intégrer les enjeux liés aux rapaces et au vol libre. La campagne « Profite, partage, respecte » sera élargie aux quatre saisons pour favoriser le dialogue avec tous les acteurs locaux et mieux prendre en compte les contraintes des milieux naturels et des professionnels (propriétaires, agriculteurs, bergers, forestiers...).

En matière de jeunesse, le déploiement des Plans d'actions jeunesse territoriaux, adaptés aux besoins spécifiques de chaque territoire, s'accompagne d'un développement significatif des projets autour de l'engagement, de la citoyenneté et de la participation des jeunes. La valorisation des initiatives portées par la jeunesse et des politiques et dispositifs en vigueur, notamment en cette année

de renouvellement des élus communaux, constituent une priorité partagée avec la Caf de l'Isère et les services de l'Etat.

La politique jeunesse s'appuie également sur le succès de la carte Tattoo Isère, utilisée par près de 49 500 collégiens, soit une hausse de 6,5 % en un an.

Concernant la bourse Coup de pouce jeunes Isère, une nouvelle édition sera lancée en janvier 2026, avec une attention particulière portée à l'accompagnement des jeunes issus de milieux modestes dans leurs projets d'intérêt général, en lien avec les acteurs jeunesse locaux. En 2025, 561 jeunes ont été accompagnés à travers 95 projets.

Avec plus de 700 actions éducatives financées via Isère collégiens pour près de 2 millions d'euros, le Département prévoit de mettre en place, pour la rentrée 2026-2027, un nouvel outil pour faciliter le dépôt des demandes et valoriser les contenus pédagogiques produits par les collégiens.

Enfin, la prévention demeure une priorité, avec la poursuite du dispositif « Internat pourquoi pas », soutenu par les fonds européens depuis 2025, pour lutter contre le décrochage scolaire. Cette action complète le soutien à l'animation de prévention et aux chantiers éducatifs portés par le Département. Une attention particulière sera portée pour inciter les directions départementales et territoriales à recourir aux chantiers éducatifs pour les travaux et prestations de service de la collectivité.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
8 685 432 €	2 883 000 €

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	RECETTES
170 879 €	-

CULTURE ET CITOYENNETÉ

LE CONTEXTE

Le Département de l'Isère est le partenaire reconnu des acteurs culturels publics et privés dans le développement culturel. Malgré les contraintes budgétaires fortes, il fait le choix de poursuivre des grands projets structurants, vient en soutien des équipements (bibliothèques, musées, théâtres...) comme des projets de proximité. Sa participation permet de maintenir un écosystème vivace d'opérateurs agissant pour les publics de tous âges, sur tous les territoires. Ses services contribuent à une programmation riche et accessible, via le réseau des musées départementaux, qui s'engagent en 2026 dans une nouvelle saison culturelle sur le thème de l'eau. L'année sera spécifiquement marquée par la fin du Plan lecture et du Schéma des pratiques artistiques pour les Isérois, 2 programmes en cours d'évaluation. La politique d'aide à la restauration du patrimoine bénéficiera pour sa part d'un nouveau règlement dès cet exercice.

CHIFFRES CLÉS

250 000 visiteurs sur la saison culturelle « Des habits et nous »
15 000 personnes WE festif stylé au domaine de Vizille
75 % des bibliothèques organisées en réseau

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

La direction de la culture poursuit son travail de fond pour préserver le patrimoine du Département et préparer l'avenir : engagée dans le chantier de transfert des collections en amont de la construction du pôle de conservation muséal, les équipes procèderont au traitement de nouveaux fonds comprenant de nombreuses restaurations. L'avancée des grands projets patrimoniaux sera également une priorité notamment le musée d'Histoire de Vienne.

Au quotidien, les services gérant des équipements s'attacheront à les faire vivre, à acquérir de nouveaux matériels numériques (en particulier pour la médiathèque en vue de prêts) et à concevoir les nouvelles expositions.

Par ailleurs, le Département consacrera des budgets toujours conséquents pour les aides aux bibliothèques, pour les projets de construction ou d'extension comme à Vif, Péage du Roussillon, Vinay, Mens mais aussi pour les aides à la restauration du patrimoine. Sur ce dernier registre, deux opérations emblématiques bénéficient du concours départemental : la tour Perret à Grenoble et l'abbatiale à Saint-Antoine l'Abbaye.

Ce sont ainsi 16 011 531 € prévus en investissement sur toutes les actions à mener sous maîtrise d'ouvrage départementale. Somme à laquelle s'ajoute 1 490 000 € de subventions, au titre des politiques d'aides du Département.

En fonctionnement, les ressources allouées aux services sont maintenues à un niveau élevé pour permettre la réalisation des activités programmées.

Les musées et archives présenteront leurs expositions temporaires, en majorité déclinées sur le thème de l'eau, en résonance avec la nouvelle saison culturelle. L'Isère, le Nil et bien d'autres rivières seront donc à l'affiche au gré d'approches mêlant regard historique

et connaissances contemporaines. Le domaine de Vizille valorisera le réseau hydraulique de son parc à cette occasion. Tous ces établissements renouveleront leurs offres pour élargir les publics, en proposant des ateliers et rendez-vous variés, adaptés aux visiteurs individuels et familles, mais aussi en initiant des partenariats avec des structures scolaires et sociales.

2026 sera également l'occasion de célébrer le centenaire de l'artiste Arcabas, tout en progressant sur le projet de rapprochement du musée Hébert à la Tronche et du musée national Ernest Hébert.

Pour leur part, les services patrimoine, développement culturel et lecture publique accompagneront en expertise les acteurs publics et privés isérois. Ils organiseront des rencontres des professionnels et des réseaux dont les « scènes ressources en Isère » pour les 10 ans du label. Une attention particulière sera portée aux projets culturels de territoire des intercommunalités, en lien avec les autres institutions (DRAC, Rectorat, Région, CAF). Le grand public bénéficiera des initiatives promouvant la diffusion des œuvres et des artistes et l'accessibilité renforcée à l'offre culturelle ou aux pratiques artistiques. Et ce au gré des festivals qui jalonnent l'année, pour lesquels la collectivité est partenaire (ou chef de file comme pour le festival Berlioz) ou encore grâce à l'itinérances de spectacles.

Les budgets de fonctionnement des services culturels du Département s'élèvent à 5 606 975 €. En complément, l'enveloppe des subventions représente un montant de 12 015 000 €.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
17 621 975 €	17 501 531,10 €

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	RECETTES
551 800 €	-

COOPÉRATION INTERNATIONALE

LE CONTEXTE

Des coopérations historiques sont mises en place avec trois territoires : Département de Kédougou et Réserve naturelle communautaire du Boundou au Sénégal et Préfecture du Guéharkunik en Arménie.

La coopération avec le Département de Kédougou s'est amplifiée avec le copartage de l'ambitieux projet Speaki (Solidarité pour l'eau et l'assainissement Kédougou Isère) engagé jusqu'en 2027. Le Département a également mis à l'honneur la culture des peuples bassari grâce à une exposition réalisée par le musée Dauphinois, déclinée dans une version à Kédougou.

Avec l'Arménie, un nouvel axe de partenariat s'est ouvert dans le domaine agricole, pour un accompagnement de la structuration des filières.

Cette politique de coopération du Département s'avère éminemment transversale dans ses sujets mais aussi dans la mobilisation des compétences de la collectivité.

CHIFFRES CLÉS

- Speaki : 2,2 M€, avec 1,9 M€ de financements extérieurs
- 16 projets de coopération (Sénégal et Arménie)
- 9 projets soutenus au titre de l'appel à projet culture et éducation à la solidarité internationale

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

La politique conduite par le Département de l'Isère en matière de coopération internationale procède d'une volonté forte d'agir en faveur d'un développement local, durable et concerté des territoires partenaires dans une démarche de réciprocité. Elle est guidée dans ses principes par une charte qui a été actualisée l'an passé.

En 2026, les 3 coopérations décentralisées se poursuivent dans la confiance mutuelle. Elles se traduiront par des avancées sur des projets de diverse nature, dans les domaines de la culture, de la santé, du tourisme durable, de l'agriculture, de l'éducation ou encore du droit des femmes, avec le concours d'opérateurs isérois.

- au Sénégal, le projet Speaki vise à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans 3 communes du département de Kédougou. Après les phases d'étude et la détermination des sites et modalités d'intervention, il entrera dans une phase opérationnelle : seront réalisés 15 forages, 4 châteaux d'eau et la réhabilitation de 2 adductions d'eau.

Sur ce projet, le Département percevra, en recette, la contribution de l'Agence eau Rhône-Méditerranée ;

- parallèlement, le projet piloté par l'association Tétraktys, « Sur la piste du caméléon » avec la mise en place d'un itinéraire culturel favorisant un développement local, achèvera une phase importante ;

- dans la réserve du Boundou, dotée du statut d'Espace naturel sensible, les actions prévues pour l'année au plan de gestion seront programmées ;

- avec l'Arménie, il est prévu d'approfondir une expertise sur les filières de production agricole en partenariat avec la Chambre d'agriculture. En complément des autres volets de soutien qui persistent et d'un projet de réhabilitation d'un centre de santé dans la région du Guéharkunik.

Dans ce cadre, la mission coopération assurera diverses prestations, dont principalement les accueils de délégations ainsi que l'organisation de quelques événements et supports de communication.

Ces coopérations mobiliseront ainsi au total 299 800 € en fonctionnement et 1 165 000 € en investissement.

Enfin, en matière de relations internationales, le Département est engagé dans le soutien de projets de coopération internationale menés par les acteurs du territoire. Il les mobilise grâce à un appel à projet annuel qui se décline en 2 volets et qui promeut d'une part les actions de coopération culturelle et d'autre part les actions d'éducation à la citoyenneté, pouvant être menées en Isère, au Sénégal ou en Arménie. Pour l'année 2026, c'est une enveloppe prévisionnelle de 28 000 € qui est réservée à cet appel à projets.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
327 800 €	35 000 €	1 165 000 €	100 000 €

SÉCURITÉ

LE CONTEXTE

L'Isère se distingue par la diversité de ses territoires mais aussi par la présence de nombreux risques, qu'ils soient majeurs, comme les risques naturels ou technologiques, ou inhérents à la présence et aux activités des populations via les vies sociale et professionnelle, les activités de loisirs et saisonnières.

Ces risques se concrétisent par une survenue plus récurrente des événements, avec parfois des intensités qualifiées d'exceptionnelles, par des conséquences plus importantes au regard des impacts et dommages, et par une appréhension grandissante des populations sur leur territoire.

Le Département, en tant qu'acteur de la coproduction de sécurité, agit pour préserver la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement sur le territoire isérois dans un contexte de nécessaire adaptation aux conséquences des changements climatiques et sociaux.

CHIFFRES CLÉS

- 1 291 380 habitants (2024) auxquels il faut ajouter les populations touristiques saisonnières ;
- 512 communes dont 510 sont concernées par au moins un risque majeur ;
- Sapeurs-pompiers de l'Isère (2024) : 79 576 interventions réalisées ; 112 centres d'incendie et de secours ; 4 753 sapeurs-pompiers (836 pompiers-professionnels et 3 917 pompiers-volontaires), 239 personnels administratifs et techniques spécialisés, et 789 jeunes sapeurs-pompiers.

Le Département poursuit la promotion et le développement des actions d'appropriation de la culture du risque, de la gestion de crise et de résilience à destination des élus, des communes et des citoyens isérois en corrélation avec d'autres thématiques ou projets départementaux (diagnostic de vulnérabilité des territoires, inondations, Commissions locales d'information auprès des installations nucléaires, ...) ou en lien avec les actions de partenaires (ex : Institut des risques majeurs IRMa).

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
61 316 000 €	8 559 000 €
RECETTES	RECETTES
14 000 €	-

En parallèle, le Département reconduit son soutien aux autres acteurs de la sécurité civile que sont, les associations agréées de sécurité civile iséroises (48 K€), ainsi que les sections iséroises des Jeunes sapeurs-pompiers (850 JSP) via l'Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Isère (27,5 K€).

Dans le cadre des autres axes de sa politique sécurité, le Département maintient ses actions avec les partenaires qui œuvrent à la sécurité des Isérois dans le cadre du continuum de sécurité, en accompagnant les communes et leurs groupements via le subventionnement des dispositifs de vidéoprotection sur les espaces publics, et en confortant ses liens et actions avec les forces de sécurité intérieure (convention de partenariat de sécurité publique) notamment en ce qui concerne la sécurité des personnes.

RESSOURCES HUMAINES

LE CONTEXTE

Le budget ressources humaines (RH) regroupe la rémunération, les frais de formation, de recrutements, de prévention et d'amélioration des conditions de travail ainsi que le financement des œuvres sociales des 4 700 agents du Département, ainsi que des subventions, participations et autres conventions de mises à disposition de personnels.

Pour l'année 2026, il témoigne d'une politique RH volontariste, avec une hausse à la fois importante et maîtrisée, des moyens mobilisés.

Ce budget permet de soutenir les dynamiques RH en faveur des agents (rémunération, parcours professionnels), tout en tenant compte des évolutions réglementaires ayant impactées la rémunération des agents et les contributions employeurs en 2025 – notamment la retenue de salaire en situation d'arrêt maladie (- 0,4 M€), la 1^{re} hausse de 3 points de la cotisation CNRACL-Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (3,1 M€), la hausse des cotisations URSSAF (1 M€) - ainsi que la 2^{ème} hausse de 3 points de la cotisation CNRACL (3,1 M€).

CHIFFRES CLÉS

256 agents ont bénéficié d'une promotion en 2025

93/100 à l'index national égalité professionnelle femme/homme

Plus de 3 000 agents bénéficient, chaque année, d'au moins une action de formation

Le Département présent sur plus de 20 événements (salons, forums, universités) employeur - RH

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

En 2026, le Département de l'Isère fait le choix d'une politique RH audacieuse, conjuguant performance budgétaire, innovation et engagement humain, pour accompagner chaque agent dans son parcours et garantir un service public de qualité à tous les Isérois.

Les dépenses dédiées à la rémunération des agents se montent cette année à 236,6 M€ permettant de soutenir l'action des services départementaux tout en englobant les mesures nationales sur l'emploi public connues à ce jour. Cette croissance maîtrisée résulte d'une anticipation fine des besoins, permettant une continuité des moyens humains mobilisés au service des Isérois.

Au-delà des rémunérations, la formation et l'accompagnement des agents restent une priorité, avec près de 1,57 M€ investis pour développer les compétences, favoriser l'apprentissage et soutenir l'évolution professionnelle. Le Département innove en adaptant son offre de formation aux enjeux actuels (transitions écologiques, intelligence artificielle, inclusion numérique), tout en s'appuyant sur des partenariats stratégiques (CNFPT-Centre national de la fonction publique territoriale, ANCT-Agence nationale de la cohésion des territoires) et en mobilisant des financements externes.

La politique handicap bénéficie cette année encore d'une attention particulière (150 000 €), permettant d'élargir l'accompagnement des agents en situation de handicap et de renforcer l'inclusion au sein des équipes. Des dispositifs de sourcing et d'accompagnement sur-mesure seront déployés pour favoriser la diversité et l'égalité des chances.

La qualité de vie au travail est soutenue par une politique sociale ambitieuse (4,53 M€) : tickets restaurant, aides à la garde d'enfants, chèques cadeaux, subventions à l'APDI (Association des personnels de Département de l'Isère) et accès aux

restaurants administratifs. Le Département innove également en envisageant de nouveaux dispositifs pour les agents aidants et les agents en fin de carrière. La prévention des risques psychosociaux, le suivi de la santé et l'accompagnement social sont consolidés grâce à d'importants moyens engagés (500 K€) et une action pluridisciplinaire structurée.

Le Département agit également en faveur de son attractivité RH, en identifiant et en créant des leviers de reconnaissance de l'engagement professionnel, en modernisant ses pratiques à l'appui des retours de ses usagers, et en soutenant les actions managériales favorisant la collaboration et l'intelligence collective.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
244 031 300 €	3 102 924 €	10 000 €	-

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LE CONTEXTE

Dans un contexte de mutation technologique, de cybersécurité renforcée et d'optimisation des ressources, le Département concilie modernisation, sobriété budgétaire et protection des données.

Le programme France numérique ensemble vise à améliorer l'inclusion numérique, alors que les démarches en ligne restent complexes pour certains usagers. Le déploiement de l'IA (Intelligence artificielle) au sein de l'administration s'organise afin d'améliorer le service rendu aux usagers et d'optimiser nos processus internes.

Le Département poursuit ses efforts en matière de développement durable. Un tiers des véhicules renouvelés sont électriques et la mobilité durable reste une priorité (forfait, transports collectifs, vélos électriques)

CHIFFRES CLÉS

142 applications métiers /
17 serveurs physiques /
650 serveurs virtuels
34 salles de visioconférence autonomes
206 véhicules électriques (+ 55 % en 2 ans)
750 réparations faites avec des pièces de réemploi issues des véhicules réformés
286 365 appels traités par les accueils en 2024
54 000 visiteurs par mois en moyenne pour le nouveau site isere.fr contre 45 000 sur l'ancien soit + 19,8 %

La gestion (maintien et renouvellement) de la flotte automobile disposera d'un budget de 1,29 M€ en fonctionnement et 1,6 M€ en investissement, notamment pour permettre l'achat de véhicules légers et véhicules utilitaires légers. Une recette de 250 K€ est prévue pour la cession de véhicules en fin de vie.

En matière de gestion de la relation usagers, 1,8 M€ permettront de poursuivre les démarches d'amélioration du parcours usager, de soutenir le projet culture usagers via notamment des enquêtes, ainsi que de réaliser la mise sous pli et l'affranchissement.

En 2026, un budget de 560 K€ en fonctionnement et 50 K€ en investissement sera consacré au déploiement du plan de mobilité incitant aux mobilités douces et collectives.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
21 812 641 €	6 917 125 €
RECETTES	RECETTES
1 132 515 €	750 000 €

Avec un budget de 10,45 M€ dédié au système d'information, les priorités pour 2026 s'articulent autour de trois axes stratégiques : la consolidation des infrastructures, le renforcement de la cybersécurité et l'innovation numérique au service des agents et des usagers. Une recette de 500 K€ du Fonds européen de développement régional (FEDER) est inscrite pour le financement de l'action « amélioration et renforcement de la cybersécurité au Département de l'Isère ».

1,36 M€ permettront d'assurer le fonctionnement quotidien de l'administration, achat de fournitures de bureaux et d'entretien, prestations de nettoyage des locaux, frais d'impression ou encore achat de vêtements de travail et équipements de protection individuelle.

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

LE CONTEXTE

Comme en 2025, le contexte national et les incertitudes budgétaires imposent une certaine prudence quant au plan pluriannuel d'investissement du Département. Néanmoins, concernant la politique bâimentaire, nous pouvons observer un certain dynamisme avec plusieurs opérations d'importance en cours, et toujours la volonté d'offrir des bâtiments performants d'un point de vue énergétique avec un confort d'usage optimisé, la recherche d'une certaine sobriété pour faciliter la maintenance et la prise en compte du confort d'été pour s'adapter au changement climatique.

La situation économique pèse également sur les entreprises qui peuvent parfois se retrouver en fragilité économique, ce qui peut entraîner des retards sur certaines de nos opérations. Ce contexte peut également expliquer un retour vers des offres plus raisonnables après plusieurs années de fortes tensions sur les prix liés à la crise sanitaire COVID d'abord, puis à la guerre en Ukraine et à la crise des matières premières.

CHIFFRES CLÉS

Sur l'ensemble des 291 bâtiments occupés par le Département (hors collèges) 32 % sont loués ou mis à disposition, 68 % étant en propriété. Ce chiffre va diminuer en 2026 avec la restitution des locaux loués Quai de France à Grenoble représentant à eux seuls 22 260 m². 81 marchés transversaux utilisés par l'ensemble du Département pour des prestations de maintenance bâimentaire (contrôle, achat de fourniture, travaux, déménagement, ...)

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2026

La politique bâtiments départementaux supporte notamment les crédits indispensables à des opérations de maintenance structurantes ou à la maintenance quotidienne des bâtiments. Ainsi pour 2026, 1,96 M€ sont nécessaires en fonctionnement et près de 1,5 M€ en investissement.

Par ailleurs, 6,26 M€ sont nécessaires pour le règlement des fluides, des impôts et taxes diverses et des loyers et environ 2,57 M€ pour la gestion quotidienne des locaux (prestations de nettoyage, gardiennage externalisé, déménagements...). De plus, 600 K€ sont inscrits pour la location et le stockage de bâtiments démontables utilisés dans nos opérations de construction/restructuration, 300 K€ en investissement (acquisitions).

Concernant sa gestion patrimoniale, l'action du Département s'inscrit dans une démarche responsable d'optimisation en privilégiant les acquisitions plutôt que les locations chaque fois que c'est possible. Pour 2026, 1 M€ est sollicité pour des acquisitions immobilières (dont 200 K€ pour le terrain d'assise du Service local de solidarité de Vizille) et la participation à des travaux pour des sites départementaux en copropriété.

Un certain nombre d'opérations de construction ou de rénovation vont entrer en chantier en 2026 ou en études de maîtrise d'œuvre : Maison du Département de La Bièvre à La Côte Saint-André, Maison des sports à Eysens, Centre de santé départemental à Grenoble, Service local de solidarité à Vizille. Au total, près de 15,4 M€ seront consacrés cette année aux opérations de construction/réhabilitation et « gros » entretien.

Côté recettes de fonctionnement, près de 900 K€ sont attendus liés aux opérations de gestion immobilière.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
11 429 692 €	942 810 €	18 186 554 €	-

NOTES

2026

RAPPORT BUDGET PRIMITIF DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Hôtel du Département
7, rue Fantin-Latour - CS 41096
38022 Grenoble Cedex 1
Tél. 04 76 00 38 38

isere.fr

